

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

DANS LES CONCESSIONS CERTIFIÉES DU BASSIN DU CONGO
ÉLIGIBLES AU MÉCANISME DE RÉMUNÉRATION VERTDEEP®



ETUDE B

NICOLAS PERTHUISOT (SYLVEXPERT)
STÉPHANE RIVAIN (ORÉADE-BRÈCHE)
AVRIL 2021

Auteurs : Nicolas Perthuisot, Stéphane Rivain

Titre : Identification et évaluation de Services Environnementaux et Sociaux dans les concessions certifiées du Bassin du Congo éligibles au mécanisme de rémunération Vertdeep (© Venturexpert)

Éditeur : **Oréade-Brèche,**
2480 l'Occitane Regent Park 1, Bâtiment 2
31670 Labège, France
<http://www.oreade-breche.fr/>



Sylvexpert
Cabinet d'expertise forestière
1650 route des Moulins
47510 Foulayronnes, France
<http://www.sylvexpert.com/>



Bailleur : **FFEM**
Secrétariat du FFEM : AFD
5 Rue de Roland Barthes, 75598 PARIS
CEDEX 12, France
<https://www.ffem.fr>



Client : **ATIBT**
45 bis, Avenue de la Belle Gabrielle, 94736
Nogent-sur-Marne CEDEX, France
<https://www.atibt.org>



Photo de couverture Canva

Avertissements

- La copie, la duplication et la publication de ce rapport sont autorisées à condition que ces travaux soient cités de manière claire.
- La copie, la duplication et la publication des parties de ce rapport dont les droits d'auteur appartiennent à des tierces parties et/ou sont réservés ne sont pas autorisées.
- L'ATIBT décline toute responsabilité pour tout dommage pouvant résulter de l'utilisation des résultats de cette recherche ou de l'application de ces recommandations.
- Cette étude a été préparée par le consortium Sylvexpert/Oréade Brèche avec l'appui de l'ATIBT dans le cadre du projet FLEGT-REDD et a été réalisée avec le soutien financier du FFEM. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du FFEM

Table des matières

Table des illustrations.....	4
Liste des acronymes	5
1 Rappel des objectifs et du contexte de l'étude.....	6
2 Approche méthodologique	8
2.1 Construction de la matrice d'analyse.....	8
2.2 Enquête auprès de différents publics.....	8
2.3 Propositions d'indicateurs permettant de qualifier et de prioriser les actions intentionnelles contribuant aux services.	8
3 Bilan des outils existant.....	10
3.1 Préambule sur la certification gestion durable, légalité, ISO14001.....	10
3.2 Les mécanismes d'évaluation ou systèmes de certification existant pour les SES.	12
4 Analyse opportunités / risques pour les entreprises forestières à investir ces thématiques.....	14
4.1 Identification des principales opportunités pour les entreprises.	14
4.1.1 Les opportunités techniques et économiques.....	14
4.1.2 La possibilité d'améliorer l'image de marque des entreprises	14
4.1.3 La prime à l'innovation.....	15
4.1.4 Un outil de communication interne aux entreprises	15
4.2 Identification des risques et des contraintes éventuelles pour les entreprises.....	15
4.2.1 Aller vers l'inconnu.....	15
4.2.2 La possibilité d'un risque d'image ou de risques réputationnels.....	16
5 Identification des actions et des services-principaux résultats de l'étude	17
5.1 Matrice des actions intentionnelles contribuant aux services environnementaux et de bien- être.	17
5.2 Priorisation des actions par les acteurs de la filière.....	19
5.3 Priorisation des actions par les consultants.....	21
5.4 Proposition des principales actions et services à travailler dans la cadre de la preuve de concept.....	21
6 Questionnement technique d'orientation et de réflexion en vue de l'opérationnalisation du système	27
6.1 Comment assurer la crédibilité du système ?	27
6.2 Comment intégrer le système Vertdeep dans les systèmes de certification existant.....	27
6.2.1 L'obligation de construire un système	27
6.2.2 L'obligation d'audit indépendant	28

6.2.3	La possible intégration du mécanisme VERTDEEP dans la procédure service écosystémique FSC-PROC 30-006 ?	29
6.3	Le faible nombre d'entreprises « disponibles », quelles opportunités de développement ? 30	
6.4	L'éligibilité des actions	32
6.4.1	Processus d'éligibilité	32
6.4.2	L'additionnalité.....	32
6.5	Les incertitudes sur l'utilisation / gestion de l'image.....	33
6.5.1	Durée de l'action et de l'image	33
6.6	Interrogation sur les couts de mise en œuvre du processus	34
6.7	Les freins règlementaires et institutionnels.....	35
7	Conclusion	36
	Annexe 1 : Classification des services environnementaux et de bien-être selon la méthode établie dans le cadre de cette étude	37
	Annexe 2 : Classification des services environnementaux et de bien-être selon le jugement d'un échantillon de participants au Think Tank de l'ATIBT – Novembre 2020	40

Table des illustrations

Tableau 1, présentation des critères.....	9
Tableau 2, Analyse des exigences des standards gestion forestières FSC et PEFC en lien avec les services écosystémiques	11
Tableau 3, Certificats selon la procédure FSC 30 006 par pays.....	12
Tableau 4, Matrice des actions intentionnelles contribuant aux services environnementaux et de bien-être	17
Tableau 5 : Classement des actions intentionnelles de bonne gestion contribuant aux SEBE par les parties prenantes	20
Tableau 6, Classement des actions intentionnelles de bonne gestion contribuant aux SEBE par la méthode développée pour l'étude	21
Tableau 7, Certifications forestières Source : données ATIBT décembre 2020	31

Liste des acronymes

Acronyme	Signification
CIP	Certificat d'Image Positive
CLIP	Consentement libre, informé et préalable
EFIR	Exploitation forestière à impact réduit
ESCD	Ecosystem Services Certification Document
FHVC	Forêts à haute valeur de conservation
FM	Forest Management
FSC	Forest Stewardship Council
GES	Gaz à effet de serre
GRI	Global Reporting Initiative
ISO	International Organization for Standardization
LS	LegalSource (Preferred by Nature)
ODD (SDG)	Objectifs de Développement Durable (<i>Sustainable Development Goals</i>)
OLB	Origine et Légalité des Bois (Bureau Veritas)
ONG	Organisation non gouvernementale
PAFC	Pan African Forest Certification
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGE	Plan de gestion environnemental
PGS	Plan de gestion social
POC	Proof of Concept
PPECF	Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts
PSE	Paieement pour Services Environnementaux
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SEBE	Services environnementaux et de Bien Etre
SES	Services environnementaux et sociaux
SIG	Système d'information géographique
SMART	Spécifique Mesurable, Ambitieux, Réaliste et Temporel
TLV	Timber Legality Verification (Control Union)
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wildlife Fund

1 Rappel des objectifs et du contexte de l'étude

Une réflexion sur les mécanismes de rémunération ou paiement des services environnementaux et sociaux a été initiée en avril 2020 par l'ATIBT avec l'aide du cabinet d'expert financiers Venturexpert dont l'activité principale est la recherche et le développement des technologies cognitives et financières pour développer une approche innovante pour le financement des Services Ecosystémiques.

L'objectif générale de la réflexion est de contribuer à la diversification des revenus des concessions forestières certifiées (gestion durable ou légalité) par la mise en place d'un mécanisme de financement innovant permettant de rémunérer les entreprises forestières pour les actions intentionnelles qu'elles mettent en œuvre et qui ont un impact positif et démontré sur les services environnementaux ou les services sociaux contribuant au bien-être des travailleurs, de leurs familles et des populations. Il s'agit de permettre à des forestiers de vendre une forme de Certificat d'Image Positive (CIP)

Cette réflexion est engagée selon la feuille de route suivante :

- Phase 0 de pré faisabilité : évaluation et analyse des mécanismes et sources de financement à impact existants, proposition d'un concept de rémunération,
- Phase 1 d'études d'opportunités : diagnostic et faisabilité technique, mise en correspondance/cohérence des référentiels forestiers et financiers, recueil de l'intérêt des investisseurs, formulation de recommandations stratégiques, conception d'une Proof of Concept (POC) et proposition de réalisation,
- Phase 2 de Proof of Concept (POC), démonstration par l'exemple de la pertinence de l'approche, basé sur quelques services environnementaux identifiés,
- Phase 3 de développement d'un prototype (mise en œuvre de la plateforme VERTDEEP, collecte et traitement des données de terrain, automatisation du reporting, traitement d'un premier SE, Mise en relation d'un fournisseur de service environnemental et social et d'un investisseur),
- Phase 4 de mise en œuvre : ouverture de la plateforme, communication, connexion aux plateformes bancaires.

La présente étude (dite Etude B°) s'inscrit dans la phase n° 1 d'évaluation des opportunités et vient compléter l'étude A menée par A KARSENTY « Etat de l'art, concept et terminologie des PSE » et l'étude C menée par VENTUREXPART « Faisabilité d'un mécanisme de rémunération des Service environnementaux et sociaux (SES) fournis par les sociétés forestière certifiées dans le Bassin du Congo »

L'étude est structurée selon le cadre logique suivant :

Objectif général	Objectifs spécifiques	Taches
Identification des opportunités et des limites des services environnementaux et de bien-être aux travailleurs, à leurs familles et aux populations, fournis par les sociétés forestières certifiées dans le Bassin du Congo	Contextualiser la problématique des SEBE dans le Bassin du Congo (<i>en lien avec l'étude A</i>) :	. Présenter les enjeux et intérêts possibles pour les entreprises, . Etablir l'importance de faire le lien avec les ODD et GRI (<i>en lien avec étude C</i>) . Identifier les mécanismes d'évaluation ou systèmes de certification existant pour les SES.
	Analyser la potentialité et la performance des impacts des actions mises en œuvre par les sociétés forestières certifiées	. Identifier de façon exhaustive les services Environnementaux et Sociaux et les actions ayant des impacts positifs dans les concessions forestières certifiées, . Analyser la performance de ces services en termes de pertinence, faisabilité, mesurabilité, efficacité
	Analyser la faisabilité technique et les méthodologies permettant de mesurer, évaluer et garantir les SES	. Proposer des indicateurs de performance (mesurabilité et moyens associés, périodicité), . Identifier les moyens et méthodes de collecte de l'information et des données, et des mesures suivi/monitoring, . Evaluer les temps de réponses des actions pour se traduire en impact positif . Etablir les conditions de reporting (méthode de reporting, périodicité), . Faire le lien avec les audits de certification FSC/PEFC FM et FSC PSE ; et avec les indicateurs GRI (<i>pré-identifiés par Venturexpert, cf. étude C</i>)
	Prioriser les SES les plus pertinents	. Hiérarchiser et justifier les SES d'un point de vue opérationnel, . Aspect marketing (lien avec étude C)
	Elaborer un premier cadrage de la Preuve de Concept (lien avec étude C)	Proposer des éléments d'orientation et de réflexion résultant des analyses précédentes

Il est important de souligner également le coté prospectif de l'étude qui n'a pas pour objet d'apporter des réponses ou une expertise spécifique mais bien de défricher le sujet de façon parfois disruptive et de mettre en évidence certains points de vigilance et de questionnement.

2 Approche méthodologique

2.1 Construction de la matrice d'analyse

L'approche des auteurs dans l'identification des services environnementaux et de bien-être qui pourraient être rendus par un concessionnaire forestier a été volontairement très exhaustive au départ afin de n'exclure aucune thématique. **Les services liés au carbone (conservation ou crédit) n'ont pas été explorés dans la mesure où il existe déjà des mécanismes institutionnels et des outils financiers en place permettant, au moins dans la théorie, de vendre ce service via des crédits carbone.** En revanche, une attention particulière et plutôt innovante a été portée sur les services de bien être à destination des salariés des entreprises et leurs ayants droit et à destination des populations riveraines des concessions et des peuples autochtones. En effet, ces services sociaux ne sont jamais pris en compte dans toutes les démarches concernant les paiements pour services environnementaux. Plusieurs raisons expliquent cette orientation :

- Il est possible d'admettre que toutes interventions en faveur du bien-être social (au sens large) au travers de l'alimentation, l'hygiène et la santé, l'éducation, l'emploi peut participer dans une certaine mesure à réduire ou éviter certaines pressions sur les écosystèmes.
- De nombreux ODD sont directement adressées à ces populations,
- De nombreuses actions vertueuses sont menées par les entreprises certifiées dans ce domaine et sont généralement techniquement relativement facile à identifier à et vérifier, notamment à travers les exigences des systèmes de certification.

La construction de la matrice d'identification et d'analyse est basée sur la connaissance des auteurs du contexte sous régional et des concessionnaires forestiers et sur leur expérience en matière de certification. Des discussions ont été menées également en bilatéral avec certaines entreprises. Sur cette base, une première classification a été proposée (Annexe 1).

2.2 Enquête auprès de différents publics

Le Think Tank de l'ATIBT réalisé les 2 et 3 novembre 2020 a été l'occasion de présenter l'étude et de mener une enquête directement auprès des opérateurs et des acteurs de la filière. Il a été demandé aux participants de répartir un total de 100 points sur les actions pré identifiées en fonction de leur vision de ces thématiques. 24 réponses d'un panel d'acteurs varié ont été ainsi obtenues et sont présentées en Annexe 2

2.3 Propositions d'indicateurs permettant de qualifier et de prioriser les actions intentionnelles contribuant aux services.

Au total 6 grands services ont été identifiés et divisés en 16 impacts positifs (dont l'image positive pourrait être valorisée). Ils ont été reliés aux ODD. Ces 16 impacts positifs sont soutenus par 28 actions intentionnelles qui peuvent être mises en œuvre par les concessionnaires.

Pour chacune de ces actions, l'équipe de consultant a proposé des exemples d'indicateurs permettant de vérifier la mise en œuvre de l'action et/ou de quantifier le résultat obtenu.

Par ailleurs, 6 critères ont été définis afin de d'évaluer les actions et de commencer à les prioriser.

Le système de notation utilisé a surcoté les critères relatifs à la valorisation de l'image des actions afin d'obtenir une plus grande discrimination des actions entre elles au regard de l'utilisation que pourra en faire le système VERTDEEP.

Tableau 1, présentation des critères

Critère	Commentaire et description	Note
La capacité à suivre les actions et/ou les effets.	Il s'agit de d'évaluer la capacité technique d'une entreprise forestière à disposer de procédures pour fournir des éléments tangibles, des indicateurs robustes de monitoring et de reporting au système (notion de redevabilité)	1 à 3
Le coût	Il a été évalué globalement pour chaque action en termes de moyens humains interne ou externe dont doit disposer l'entreprise pour mettre en œuvre l'action, de temps, de coût financier.	1 à 3
La faisabilité technique	C'est une interprétation des enjeux techniques, des risques méthodologiques éventuels, de l'existence d'outils déjà disponibles ou de l'expérience acquise des entreprises à mettre en œuvre les actions	1 à 3
La valeur d'image	Elle cible l'appréciation de l'intérêt que pourrait porter des financeurs à chaque action, en fonction de ce que l'on imagine de la sensibilité, des centres d'intérêt, des exigences de communication et d'image. C'est l'aspect « bankable » de l'action.	4 à 6
L'opportunité ou la possibilité de changement	C'est également un facteur important qui représente la capacité de l'entreprise à assurer un impact positif, visible et durable, base de la crédibilité du système de financement qui est recherché à construire. C'est une approche de l'intensité et de l'efficacité du changement, de la marge de progression que peut avoir l'entreprise par rapport à des contraintes naturelles, techniques, organisationnelle ou institutionnelle. Cela prend en compte aussi le fait que l'entreprise dispose ou pas, de la pleine et entière responsabilité et liberté de faire.	4 à 6
L'additionnalité potentielle	Cette cotation traduit l'idée que seules des actions allant au-delà des exigences légales ou au-delà des pratiques usuelles devraient être retenues. Il s'agit de prendre en compte le côté novateur/innovant de l'action ou au contraire s'il s'agit de pratiques assez classiques et généralisées.	4 à 6

3 Bilan des outils existant

3.1 Préambule sur la certification gestion durable, légalité, ISO14001

La notion de service écosystémique ou environnemental n'a jamais été explicitement inscrite dans les standards de certification de gestion durable des forêts (FSC, PEFC/PAFC) et de légalité. Cependant, ces certifications étant basées sur une approche holistique de la forêt, elles intègrent toutes le respect des services écosystémiques de la forêt sans le mettre en valeur spécifiquement.

Si on fait un rapide parcours des principaux standards de gestion durable dans le Bassin du Congo, il est possible de facilement identifier les principes qui touchent aux services écosystémiques et aux services relatifs au bien-être (cf. tableau 1). De même, l'analyse peut être rapidement faite pour les certificats de légalité.

Cette analyse sommaire montre bien que l'idée même du respect des services écosystémiques est intégrée dans les standards de gestion durable sans être précisément explicité. Les sociétés certifiées sont donc bien en phase avec cette vision et à même de montrer des actions efficaces pour leur respect.

De même pour les services relatifs au bien être des travailleurs, de leurs familles et des populations, les différents systèmes de certification sont bien en phase avec ces objectifs :

- **Pour le FSC**, principalement avec les principes 2 (respect des droits fonciers), 3 (droits des peuples autochtones) et 4 (Relations Communautaires et Droits des Travailleurs)
- **Pour le PAFC Bassin du Congo¹**, principalement avec le critère 5.1 (Les conditions d'emploi des employés et de contractualisation des sous-traitants sont conformes à la législation en vigueur et aux exigences des conventions fondamentales de l'OIT.), 5.2 (L'organisation respecte des mesures adéquates en matière d'Hygiène et de sécurité au travail pour ses employés et leurs ayants droit), 5.3 (Les conditions de vie des employés et de leurs ayants droit sont conformes aux exigences légales et celles de l'OIT, y compris s'ils sont logés dans les bases vies et camps forestiers permanents et temporaires), 8.7 (L'organisation établit et respecte des mesures spécifiques en faveur du maintien ou de l'amélioration du bien-être économique et social des populations locales et des peuples autochtones.).
- **Pour les standards de légalité** : Il n'existe pas d'indicateurs spécifiques mais dans la plupart des textes règlementaires des pays du bassin du Congo, notamment les codes forestiers et les codes de l'environnement, l'objectif principal de chacun de ces textes fondateurs est la gestion durable et la protection de l'environnement.

Il est également possible de considérer que des entreprises qui seraient certifiées par la norme ISO pourraient être en phase avec les services écosystémiques et de bien-être, sous réserve d'avoir retenu ces cibles dans leurs objectifs d'amélioration. C'est naturellement la principale différence entre l'ISO et les certifications de gestion durable, elle ne repose pas sur un standard de principe et de critère de performance mais sur un cadre d'amélioration en fonction d'enjeux et d'objectifs retenus par l'entreprise pour progresser.

¹ Schéma régional développé en 2020 et en cours d'analyse pour une reconnaissance par PECF – plus d'information sur le [site PAFC](#)

Tableau 2, Analyse des exigences des standards gestion forestières FSC et PEFC en lien avec les services écosystémiques

Services écosystémiques		Principaux Principes du Standard FSC en relation avec les Services Ecosystémiques	Principes du Standard PAFC
Approvisionnement	Nourriture Eau douce Bois combustible Fibre Produits biochimiques Ressources génétiques	Le principe 5 et principalement le critère 5.5 est celui qui est le plus directement ciblé sur les SE (Bienfaits de la Forêt : Les opérations de gestion forestière doivent encourager l'utilisation efficace des multiples produits et services de la forêt pour en garantir la viabilité économique ainsi qu'une large variété de bienfaits environnementaux et sociaux. Les autres principes contribuent également au maintien des capacités d'approvisionnement : Principe 6 (impact environnemental), 7 (gestion), 9 (FHVC), 10 (plantations)	Critère 6.2 (La planification de la gestion forestière assure une production économiquement viable au long terme de produits forestiers.) Critère 6.1 (l'organisation élabore un ensemble de document de planification de ses activités sur base d'une évaluation des risques et des impacts économiques, environnementaux et sociaux en vue de minimiser les impacts)
Régulation	Climat Maladies Eau Purification de l'eau Pollinisation	Le principe 6 et principalement le critère 6.3 : Les fonctions et les valeurs écologiques doivent être maintenues en l'état, améliorées ou restaurées, notamment : a) la régénération et la succession de la forêt ; b) la diversité génétique, la diversité des espèces et des écosystèmes ; c) les cycles naturels qui affectent la productivité de l'écosystème forestier.	Critère 6.3 : La planification de la gestion forestière tient compte des fonctions de protection de la forêt et de la biodiversité Critère 8.4 : Les activités d'exploitation forestière sont réalisées conformément aux documents de planification et garantissent une production soutenue et durable des produits forestiers exploités et intègrent des pratiques positives pour le climat, notamment des techniques d'exploitation à impact réduit
Culturel	Spirituels et religieux Récréation et écotourisme Esthétique Source d'inspiration Éducatifs Sentiment d'enracinement Héritage culturel	Cette fonction se retrouve dans le respect du principe 3 , critère 3.3 (Les sites ayant une signification culturelle, écologique, économique ou religieuse particulière pour les peuples autochtones doivent être clairement identifiés en concertation avec ces peuples, et doivent être reconnus et protégés par les gestionnaires forestiers), et du principe 9 avec les FHVC de type 6 (Zones forestières critiques à l'identité culturelle traditionnelle des communautés locales (zones culturelles, écologiques, économiques ou religieuses identifiées en coopération avec ces communautés locales).	Critère 2.1 : La planification de la gestion forestière prend en considération les usages et les sites importants pour les communautés locales et peuples autochtones.
Appui	Formation du sol Cycle des nutriments Production primaire	C'est également dans le principe 6 avec le critère 6.3 (Les fonctions et les valeurs écologiques doivent être maintenues en l'état, améliorées ou restaurées, notamment : a) la régénération et la succession de la forêt ; b) la diversité génétique, la diversité des espèces et des écosystèmes ; c) les cycles naturels qui affectent la productivité de l'écosystème forestier.	Critère 6.3 : La planification de la gestion forestière tient compte des fonctions de protection de la forêt et de la biodiversité

3.2 Les mécanismes d'évaluation ou systèmes de certification existant pour les SES.

Concernant les systèmes de certification des services environnementaux, seule la certification du FSC avec la procédure FSC-PRO-30 006 existe actuellement de façon opérationnelle.

Il existe des certifications d'éco-tourisme qui intègre des objectifs environnementaux et sociaux mais ces standards sont plus orientés sur la qualité des services écotouristiques rendus et ne sont pas spécifiquement liés à la forêt.

Le développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est également un domaine qui bénéficie de différents outils de certification : ISO 26 000, label RSE engagé (AFNOR), LUCIE 26 000, B CORP (label né aux Etats Unis en 2006) et le label Global Compact des Nations Unis. Il est à noter que ces labels sont plus orientés « protection de l'environnement », « empreinte environnementale » que directement sur les services écosystémiques.

La procédure FSC 30 006 vient compléter les exigences du standard Forest Management et offre un cadre pour vérifier les impacts positifs des actions mises en œuvre en faveur de la conservation des services écosystémiques. Elle permet de vérifier les services environnementaux mis en œuvre afin d'être utilisées par les gestionnaires forestiers pour accéder aux marchés de valorisation de ces services.

Il vise :

- Les services écosystémiques suivant : conservation de la biodiversité (1.1 à 1.7), séquestration du carbone (2.1, 2.2), gestion des bassins versants (3.1 à 3.4), conservation des sols (4.1 à 4.3), développement des services récréatifs liés à la forêt (5.1 à 5.4).
- La démonstration d'impact durable (long terme) pour la conservation, la restauration ou l'amélioration des services écosystémiques.
- La mise en œuvre d'actions contribuant à une évolution (théorie du changement)
- Un lien avec un « sponsor » qui finance la mise en œuvre de ces services environnementaux.
- La mise en place de mécanisme de validation des méthodes mises en œuvre et de la vérification des résultats obtenus.

Ce standard est encore très récent (2018) et actuellement, 19 certificats ont été émis dans 10 pays pour une surface totale de 741 561 ha. Il est à noter que seuls 2 certificats (1 en France, 1 en Italie) bénéficient de sponsors.

Tableau 3, Certificats selon la procédure FSC 30 006 par pays

Pays	Nombre de certificats	Services Ecosystémiques	Surface	Sponsor
Mexique	1	Biodiversité	46 166 ha	Non
Equateur	1	Eau	11,4 ha	Non
Pérou	1	Carbone	220 078 ha	Non
Chili	2	Carbone et services récréatifs	7 368 ha	Non
Argentine	1	Biodiversité	88 190 ha	Non
Brésil	3	Biodiversité, Carbone	271 730 ha	Non
Espagne	2	Carbone et eau	4 018 ha	Non
France	2	Biodiversité et carbone	12 ha	Oui pour 1 certificat (1 sponsor)

Pays	Nombre de certificats	Services Ecosystémiques	Surface	Sponsor
Italie	4	Biodiversité, carbone, eau, Sol, services récréatifs	19 438 ha	Oui pour 1 certificat (25 sponsors)
Indonésie	2	Biodiversité, eau	84 550 ha	Non

Avec seulement 19 certificats, il y a encore peu de retour d'expérience sur ce standard. On peut cependant dégager quelques forces et faiblesses :

Forces	Faiblesses
Système labélisé FSC qui bénéficie déjà d'une certaine image chez les consommateurs L'organisation FSC pour la gestion du label, les règles de certification, d'audit et d'usage du label. Un réseau d'auditeurs opérationnels Possibilité de valider une méthode avant de vérifier l'obtention de résultats Possibilité de différenciation entre les actions de conservation/restauration/maintien des services écosystémiques Le système est bien construit avec l'objectif d'être une source de diversification de financement pour les sociétés forestières, de valorisation d'image et de communication pour la filière et les « sponsors ».	Pas de mise en œuvre dans le Bassin du Congo Ne prend pas les services sociaux (hors services récréatifs non ou très peu mis en œuvre actuellement dans les pays du Bassin du Congo) Des aspects méthodologiques pouvant être complexe (état de référence, méthode de vérification des résultats en particulier vis-à-vis de la conservation/restauration des espèces). Incertitudes de pouvoir réellement montrer des impacts positifs en particulier vis-à-vis de la biodiversité sur un délai relativement court (5 ans)
Opportunités	Contraintes
Seul système de certification des services environnementaux en place et opérationnel, donc effet innovant	Système utilisable uniquement par les sociétés forestières certifiées FSC pour leur gestion durable

Recommandations – Pistes de réflexions

Quel que soit l'organisation qui sera mis en place pour le mécanisme de financement Vertdeep (© Venturexpert), il apparaît utile d'envisager un lien avec la certification du FSC et un mode de reconnaissance des certificats émis dans ce cadre.

Des échanges avec le FSC seront probablement nécessaires pour préciser les modes d'utilisation des labels FSC dans le cadre de Vertdeep.

Quel lien peut-on faire avec les labels RSE ? Une société qui adhère par exemple au Global Compact (engagements sur auto-déclaration annuelle) apporte-elle une preuve suffisante pour Vertdeep ?

Ces labels RSE qui bénéficient de leur cadre et de leur organisation de vérification/labélisation peuvent-ils être un outil pour valider l'engagement des sociétés dans des actions sociales ou environnementales ?

4 Analyse opportunités / risques pour les entreprises forestières à investir ces thématiques

La décision d'investir (et de s'investir) dans la thématique du financement des services environnementaux ou de bien-être n'est pas une démarche à priori simple ni sans conséquence pour un concessionnaire forestier. Elle l'entraîne en effet sur des concepts et enjeux qui peuvent être assez loin de son cœur de métier qui reste l'exploitation et la transformation du bois. Les consultants ont donc tenté d'identifier les opportunités d'une telle démarche et les risques que cela peut entraîner.

Cette analyse n'est sans doute pas exhaustive mais elle peut néanmoins servir de support à l'ATIBT et à VENTUREXPERT pour étayer le discours nécessaire pour convaincre des concessionnaires à s'engager dans le processus ou tout du moins supporter la preuve de concept (étape 2) dans un premier temps.

Cette étude opportunité/risque est essentiellement ciblée sur les entreprises forestières. L'analyse de l'intérêt et des risques pour le financeur ou le sponsor fait logiquement partie de l'étude C menée par VENTUREXPERT².

4.1 Identification des principales opportunités pour les entreprises.

4.1.1 Les opportunités techniques et économiques

Le constat est régulièrement fait qu'après pratiquement 20 ans de mise en œuvre du FSC, les principaux progrès ont été effectivement et principalement faits dans la mise en œuvre des pratiques forestières (notamment les méthodes EFIR) et dans le domaine social (interne et externe) plutôt que dans le strict domaine de la biodiversité où les progrès sont plus obtenus de façon indirecte.

D'une manière générale les actions liées à la gestion forestière et à l'EFIR sont souvent bien perçues et relativement bien mises en œuvre parce qu'il est généralement démontré qu'elles se traduisent aussi, en plus des diminutions d'impacts sur l'environnement, par des gains de productivité (abattage contrôlé, rationalisation du débardage), des économies de temps et de logistique /transport (avance route, ouvrage d'art de qualité...), des gains de matière (inventaire d'exploitation de qualité, billonnage-tronçonnage raisonné...). De la même manière, les actions sociales reçoivent également un bon écho car elles améliorent le climat social au sein de l'entreprise ou favorisent l'absence de conflits avec les populations riveraines. En revanche, les actions qui touchent à la conservation de la biodiversité sont généralement les plus difficiles à justifier dans un budget d'une société forestière car elles ne génèrent pas de bénéfices directs ou indirects (elles sont généralement considérées comme un coût et une contrainte).

Le mécanisme VERTDEEP permettrait d'apporter directement un financement aux entreprises forestières qui réaliseraient des actions ciblées sur la biodiversité qui ne seraient pas faites autrement que pour des questions de conviction de la Direction, mais également pour des questions de budget, de temps ou de compétence disponible.

4.1.2 La possibilité d'améliorer l'image de marque des entreprises

Dans un contexte de défiance vis-à-vis des bois tropicaux, le mécanisme offre la possibilité d'une communication externe positive de l'entreprise sur ses actions intentionnelles à impact positif. Elle permet également de communiquer sur des concepts probablement plus simples, plus directs et plus

² Cf. Etude C : « Faisabilité d'un mécanisme de rémunération des Services environnementaux et sociaux (SES) fournis par les sociétés forestières certifiées dans le Bassin du Congo » proposés par la solution Vertdeep (© Venturexpert) »

attendus. Il est en effet probablement plus simple et plus facile de parler de la conservation des gorilles ou des éléphants au sein d'une concession que du concept de gestion ou d'aménagement durable portés par la certification. La cible sera également plus large (l'ensemble de la société) et non pas uniquement l'acheteur de bois ou le consommateur final. Il y a donc une vraie opportunité pour les concessionnaires d'améliorer l'image de marque de leur entreprise et plus largement de leur profession qui reste encore très fortement associé à l'image unique du coupeur de bois.

4.1.3 La prime à l'innovation

Le Think Tank de l'ATIBT a clairement mis en évidence la nécessité de faire évoluer les missions du concessionnaire forestiers et probablement plus globalement son rôle en tant qu'acteur essentiel de l'aménagement du territoire. Les réflexions sur la valorisation des services environnementaux et sociaux est une approche encore innovante qui permettra aux premiers bénéficiaires de se démarquer et de bénéficier, dans une logique d'offre et de demande, d'une « prime » au premier. C'est également un moyen de se démarquer et d'être visible en termes d'image de marque dans un contexte où la certification de gestion durable se développe et tend à devenir obligatoire (cas du Gabon et de la république du Congo). D'ici quelques années, il est possible que le seul logo FSC ou PAFC ne soit pas particulièrement un signe d'originalité ni de garantie d'un prix premium intéressant (toujours dans une logique d'offre et de demande, si tout l'Okoumé du Gabon est certifié, quelle sera la justification pour le payer plus cher ?).

Il est également à noter que les bois tropicaux souffrent de plus en plus d'un déficit d'image (même certifié) qui nuit au développement de leur marché. Ils se heurtent de plus en plus à des amalgames d'images avec les processus de déforestation (plus souvent liés au développement de l'agriculture industrielle ou paysanne) et à l'image positive de l'utilisation de bois locaux et en circuit court (même si c'est au niveau européen). Pour mémoire : la situation récente du maître d'ouvrage du projet de construction des infrastructures olympiques pour paris 2024 (SOLIDEO) qui a décidé d'exclure systématiquement le bois tropical de toutes construction d'équipements.

Dans ce sens, une certification sur les services environnementaux et sur le bien-être apporte une image très positive à cette filière en lui donnant un « nouveau » rôle (pour le consommateur).

4.1.4 Un outil de communication interne aux entreprises

L'engagement dans des actions vertueuses pour l'environnement ou le bien-être des populations est un vecteur de communication fort auprès des salariés / ayants droit de l'entreprise qui peuvent adhérer de façon plus consciente et massive à la culture de l'entreprise et à sa dynamique. C'est également un moyen efficace de démontrer ses engagements en termes de RSE en direction des actionnaires ou des partenaires de l'entreprise

4.2 Identification des risques et des contraintes éventuelles pour les entreprises

4.2.1 Aller vers l'inconnu

Les réflexions actuelles sont novatrices dans le bassin du Congo et quelques concessionnaires ont fait part de leur intérêt. Elles demandent néanmoins aux entreprises de travailler sur des thématiques éloignées de leur cœur de métier et qui demanderont des changements dans l'organisation de l'entreprise notamment en termes de communication et de capacité de monitoring. Ces changements sont évidemment très nettement moins importants pour des entreprises certifiées FSC ou PAFC qui ont déjà une certaine compréhension de ces services et qui, pour répondre aux exigences des systèmes

de certification, ont déjà mis en place des procédures et des moyens pour assurer le monitoring et le reporting de leurs activités environnementales et sociale (principe 8 pour FSC et exigence PGE /PGS et Système de Management de la Certification pour PAFC).

Ainsi la marche à franchir est probablement plus importante pour les sociétés qui n'auraient qu'un certificat de légalité et pour les nouveaux certifiés FSC/PAFC.

L'acceptation de ces nouvelles responsabilités environnementales et sociales peut également constituer un risque de substitution aux devoirs de l'État avec des difficultés pour revenir en arrière le cas échéant. La construction d'une école ou d'un dispensaire pour les populations riveraines est une action ponctuelle mais contribuer à financer les salaires des soignants ou des instituteurs est une substitution forte et plus durable au devoir régalien de l'Etat. La forte implication des populations locales dans la gestion de la concession (pas de l'entreprise) à travers (1) des mécanismes plus systématiques de partage récurrents de certains bénéfices sur la base de critères clairs et vérifiables, ainsi (2) qu'une participation à la gouvernance de la concession sur la base de l'identification et la reconnaissance des droits d'usage sur les espaces-ressources est constitueraient également un changement très important par rapport à la situation actuelle (cf. concept des concessions 2.0³)

Enfin, accepter un financement via le mécanisme VERTDEEP conduit l'entreprise dans une nouvelle position, possiblement inconfortable, de redevabilité vis-à-vis des financeurs /sponsor qui ont investi avec (1) des obligations de mise en œuvre, (2) des obligations de communication et de compte rendu (en partie via les audits externe, mais également en appliquant les mécanismes interne de monitoring) et possiblement dans certains cas (3) des obligations de résultat. L'entreprise forestière doit donc accepter une forme de mise sous pression nouvelle, en plus de celle qu'elle avait en étant certifiée pour sa gestion durable en particulier vis-à-vis des institutions publiques, de la société civile et dans une certaine mesure de leurs clients.

4.2.2 La possibilité d'un risque d'image ou de risques réputationnels

Quelques soit le mécanisme, les étapes et les différents intermédiaires, le financement direct ou indirect du concessionnaire forestier par des sponsors ou de investisseurs va créer un lien entre ces financeurs et l'entreprise. Il y a donc un risque pour l'un et pour l'autre de se voir associer une mauvaise image en cas d'illégalité et de fraude, de mauvaises pratiques non alignées avec la gestion durable ou de pratiques ouvertement controversée ou ayant des impacts négatifs évidents publiquement connus sur le plan environnemental ou social. La question peut se poser du risque d'image si par exemple un concessionnaire forestier qui travaille à la protection des gorilles est financé par un groupe spécialisé dans l'agro-industrie ou une entreprise forestière qui construit des dispensaires avec le financement d'une grande firme de production de cigarettes. A l'inverse quelle pourrait être le déficit ou le risque d'image pour une fondation internationale ouvertement pro environnement à financer des actions dans des concessions forestières dans laquelle il y a effectivement de l'abattage de grands arbres multi-centenaires.

Il y a évidemment ici des enjeux importants de communication et d'information claire vis-à-vis des partenaires institutionnel et financiers des sponsors et des entreprises forestières, mais également vis-à-vis du grand public. Ce risque peut parfaitement être maîtrisé et minimisé et le fait que WWF travaille depuis plus de 15 ans aujourd'hui en forte collaboration avec les entreprises forestières du bassin du Congo en est une preuve.

³ <https://www.atibt.org/wp-content/uploads/2017/05/1.2-Alain-Karsenty.pdf>

5 Identification des actions et des services-principaux résultats de l'étude

5.1 Matrice des actions intentionnelles contribuant aux services environnementaux et de bien-être.

Au total, 4 services environnementaux et 2 services de bien-être des populations ont été identifiés et sont supportés par 31 actions intentionnelles qui peuvent être réalisées par les concessionnaires qui permettent de générer 16 impacts positifs dont il sera possible de valoriser l'image dans le processus VERTDEEP.

Un lien a été fait systématiquement avec les ODD des nations unies et les GRI aux niveaux et échelles pertinentes.

Tableau 4, Matrice des actions intentionnelles contribuant aux services environnementaux et de bien-être

Service environnemental et de bien être	Impact positif recherché	Action intentionnelle de bonne gestion contribuant au service environnemental ou au bien être
Conservation de la biodiversité ODD15	La protection des espèces en danger, menacées, protégées, endémiques, sensibles GRI 304-4	Appuyer les administrations dans la lutte anti-braconnage Réaliser des inventaires, études et cartographie de la distribution des espèces sensibles Identifier et protéger les habitats d'espèce
	Conservation de la diversité générale faunistique	Réaliser des inventaires faunes Organiser une gestion concertée de la chasse dans la concession Organiser une gestion concertée de la pêche
	Conservation de la diversité floristique	Réaliser des inventaires de la flore Améliorer la connaissance et de la gestion des PFNL Réduire les prélèvements et les dégâts sur les espèces sensibles
	Maintien des fonctionnalités générales des habitats forestiers et des paysages GRI 304-1 GRI 301-2 GRI 304-3	Conserver les caractéristiques naturelles de la forêt par la mise en place des pratiques EFIR Conserver (et/ou gérer) les infrastructures écologiques dans la concession Restaurer les habitats forestiers et les espaces dégradés.
Conservation des sols forestiers ODD 15	Maitrise de l'érosion des sols	Assurer une construction à faible impact et l'entretien des infrastructures et ouvrage d'art Restaurer les zones érodées
	Maintien des conditions pédologiques	Limiter les pollutions par les hydrocarbures Limiter les effets de compaction et de décapage des sols lors de l'exploitation
Maintien de la ressource hydrique ODD 15	Maintien de la qualité des eaux GRI 303-1	Limiter les risques de pollutions accidentelles par les hydrocarbures ou par les produits chimiques et les produits de traitement des grumes GRI 306-2
	Maintien des régimes hydriques	Conserver /restaurer les berges

Service environnemental et de bien être	Impact positif recherché	Action intentionnelle de bonne gestion contribuant au service environnemental ou au bien être
Lutte contre le changement climatique ODD 13	Réduction des phénomènes de déforestation ODD 13	Protéger la biomasse forestière et maîtriser le développement agricole en périphérie des concessions forestières Mesurer /diminuer les émissions de GES dans le processus d'exploitation et transport de grume GRI 305-1 GRI 305-2
Amélioration des conditions des vies des populations (ODD 1, 2 et 8)	Développement socio- économique des populations riveraines ODD 1, 2,3, 4 et 8	Assurer l'appui technique financier et commercial aux activités agricoles / élevage, pêche, culture de rente cacao/café Favoriser le développement individuel à partir des opportunités d'emploi local et de formation (notion d'ascenseur social) Soutenir le développement et la commercialisation de PFNL Accès à l'éducation des enfants des populations (ODD 4) Accès au soin des populations ODD3 - GRI 403-3
	Meilleure prise en compte des peuples autochtones et populations riveraines ODD 1 GRI 411-1 GRI 413-1&2	Mettre en place du CLIP et co-construction d'une gestion forestière respectant des droits d'usages basée sur une cartographie participative des finages, lien avec un partage des bénéfices et gouvernance inclusive
	Amélioration de la santé sécurité au travail ODD 3	Mettre en place une politique effective santé/sécurité (GRI 403-9) Mise en place de formation pour les salariés (GRI 404-1&2)
	Intégration des femmes dans l'entreprise ODD 5 GRI 102-7 GRI 406-1 GRI 405-2	Définir et mettre en œuvre une stratégie genre dans l'entreprise
	Amélioration de l'habitat et accès aux premières nécessités pour les travailleurs et ayants droits ODD 6	Construire ou réhabiliter une base vie assurant le bien être des travailleurs et de leur famille
	Des travailleurs, des ayants droits en bonne santé ODD 3 GRI 403-3	Permettre l'accès aux soins et aux médicaments
	Un accès à l'éducation. ODD 4	Mettre en place des moyens éducatifs pour les enfants des travailleurs

5.2 Priorisation des actions par les acteurs de la filière

Le tableau ci-après présente les principales actions définies comme prioritaire suite à la consultation du Think tank dont les participants représentent essentiellement les acteurs de la filière.

L'analyse du tableau permet les conclusions suivantes :

- Toutes les actions ont été notées sans exception ;
- La thématique changement climatique via la lutte contre la déforestation et la limitation des GES est le service qui reçoit le plus de points (321 soit 13.38 %) ce qui correspond assez logiquement à la sensibilité actuelle générale ;
- Les principales actions retenues et celles qui obtiennent le plus de points correspondent généralement à des thématiques qui font partie du cœur des métiers des concessionnaires et qui sont généralement considérées comme maîtrisables (ex : mise en place des pratiques EFIR, Lutte anti braconnage et inventaire des espèces protégées...) ;
- Il semble qu'il y ait une sensibilité plus importante pour les questions sociales (en moyenne 90 points par actions alors que les thématiques Biodiversité/+ environnement sont à 79) ;
- Les actions pour améliorer le social interne sont d'avantage plébiscitées que le social externe ;
- Les thématiques strictement environnementales (eau/sol) sont peu notées (44 points en moyenne) ;
- Les actions relatives aux espèces animales symboliques et protégées sont largement plus plébiscitées que les actions liées à la biodiversité générale et la flore. Il y a ici probablement un vrai effet d'image ;
- A l'inverse, des thématiques qui semblaient innovantes et porteuses d'images n'ont pas été retenues comme par exemple l'approche « genre », la gestion de la pêche, la restauration des habitats dégradés ou une plus forte implication dans la gestion des PFNL.

Tableau 5 : Classement des actions intentionnelles de bonne gestion contribuant aux SEBE par les parties prenantes

Services environnementaux et services liés au bien être des employés et populations locales	Impact positif recherché	Action de gestion et de bonne pratique permettant le service environnemental et de bien être	Total	
			Nombre de point	En %
Conservation de la biodiversité ODD15	Protéger les espèces en danger, protégées, sensibles, endémiques,	Appui aux administrations à la lutte anti braconnage	119	4,96%
		Réalisation d'inventaires, études et cartographie des espèces sensibles	110	4,58%
		Protection des habitats d'espèce	97	4,04%
	Maintenir les fonctionnalités générales des habitats forestiers et des paysages	Conservation des caractéristiques naturelles de la forêt par la mise en place des pratiques EFIR	184	7,67%
Lutte contre le changement climatique ODD13	Réduire les phénomènes de déforestation ODD13	Protection de la biomasse forestière et maîtrise du développement agricole en périphérie des concessions et GES	321	13,38%
Amélioration des conditions des vies des populations ODD 1, 2, 8	Favoriser le développement socio-économique des populations riveraines	Développement individuel à partir des opportunités d'emplois et de formation	111	4,63%
Condition des vies des travailleurs et ayants droits - ODD 3, 4, 5, 6	Améliorer l'habitat et accès aux premières nécessités pour les travailleurs et ayants droits ODD6	Construire ou réhabiliter une base vie assurant le bien être des travailleurs et de leur famille	97	4,04%
	Permettre l'accès aux soins - ODD3	Permettre l'accès aux soins et aux médicaments (y compris Population Locale)	148	6,17%
	Favoriser l'accès à l'éducation. - ODD4	Mettre en place des moyens éducatifs pour les enfants des travailleurs	199	8,29%

5.3 Priorisation des actions par les consultants

Sur la base du système de notation présenté dans la méthode (cf. chapitre 2.3), la liste des actions prioritaires est sensiblement différente. Elle met en effet plus l'accent sur les actions innovantes à forte valeur d'image et généralement pas ou peu mise en œuvre dans les entreprises certifiées. Cette hiérarchisation met en évidence l'intérêt du système Vertdeep comme levier technique, financier, voire culturel à la mise en œuvre de ces actions.

Tableau 6, Classement des actions intentionnelles de bonne gestion contribuant aux SEBE par la méthode développée pour l'étude

Service environnemental et social	Impact positif recherché	Action de gestion, de bonnes pratiques permettant le service environnemental et social	TOTAL
Conservation de la biodiversité ODD15	Protéger les espèces en danger, menacées, protégées, endémiques, sensibles	Réalisation d'inventaires, études et cartographie des espèces sensibles	21
		Protection des habitats d'espèce	22
	Conserver de la diversité Floristique	Inventaire flore	22
		Amélioration de la connaissance et de la gestion des PFNL	24
	Maintenir les fonctionnalités générales des habitats forestiers et des paysages	Conservation (et/ou gestion) des infrastructures écologiques des concessions	23
		Restauration des habitats forestiers - Reboisement et restauration d'espaces dégradés.	21
Lutte contre le changement climatique ODD13	Réduire les phénomènes de déforestation ODD13	Protection de la biomasse forestière et maîtrise du développement agricole en périphérie des concessions et GES	23
Amélioration des conditions des vies des populations ODD 1, 2, 8	Favoriser le développement socio-économique des populations riveraines	Appui technique financier et commercial aux activités agricoles / élevage, pêche, culture de rente cacao/café	22
		Développement individuel à partir des opportunités d'emplois et de formation	21
Condition des vies des travailleurs et ayants droits - ODD 3, 4, 5, 6	Favoriser la place des femmes dans l'entreprise ODD5	Définir et mettre en œuvre une stratégie genre dans l'entreprise	25
	Permettre l'accès aux soins - ODD3	Permettre l'accès aux soins et aux médicaments	22
	Favoriser l'accès à l'éducation. - ODD4	Mettre en place des moyens éducatifs pour les enfants des travailleurs	24

5.4 Proposition des principales actions et services à travailler dans la cadre de la preuve de concept

Cinq thématiques ont été détaillées dans les pages suivantes, représentant celles qui ressortent de la hiérarchisation des impacts établie selon la méthode proposée dans cette étude et de celles issues des notations des participants au Think Tank de l'ATIBT.

Impact /Action	Service Environnemental	✓	Service bien être	
Protéger les espèces en danger, menacées, protégées, endémiques, sensibles				GRI 304-4
Enjeux et objectifs				

L'ensemble des concessions du Bassin du Congo sont installées sur des domaines forestiers constitués de forêts naturelles primaires ou secondarisées. Ces caractéristiques forestières en font des territoires constitués de nombreux habitats pour une flore et une faune diversifiée qui leur confère une richesse aussi importante que la plupart des parcs nationaux. Dans ce contexte, ces territoires abritent souvent une faune en dangers, menacées, protégées, endémiques ou sensibles très importantes. Naturellement à la différence d'un Parc National, les concessions forestières sont le lieu d'activités extensives qui potentiellement peuvent être perturbatrice pour ces espèces. Ces territoires forestiers portent donc de très forts enjeux de conservation qui nécessitent une amélioration régulière des connaissances en particulier sur ces espèces à enjeux, des actions pour assurer leur conservation ou faciliter l'extension de leurs populations. Les concessions forestières, en particulier quand elles sont mitoyennes d'un Parc National, constituent des territoires d'exception pour la valorisation des services écosystémiques en faveur des espèces.

Enjeux de redevabilité	Difficultés / Risques
Présenter un état de référence de la situation au regard de ces espèces	. Difficultés méthodologiques pour faire des inventaires et pour établir un état de référence en fonction des espèces cibles. Si la grande faune (éléphants, gorilles) est en partie connue, d'autres espèces tout aussi sensibles le sont souvent moins.
Montrer l'évolution de ces espèces dans le temps en relation avec les activités mises en œuvre, sachant que des facteurs extérieurs peuvent influencer les résultats obtenus (en particulier le braconnage qui est parfois plus important dans les Parcs Nationaux que dans les concessions forestières).	. Les équipes des concessions forestières manquent souvent de spécialistes sur la faune et sur l'écologie de ces espèces. Cela nécessite de développer des partenariats avec des ONG scientifiques ou des universités.

Enjeux d'image
Fort enjeu, les espèces concernées, en particulier celles de la grande faune, font partis de caractéristiques attachées aux forêts tropicales. La protection de ces espèces est très médiatique et elle est particulièrement attendue par le grand public. Sur ce type d'action, il serait important de rechercher l'appui avec des ONGs internationales permettant l'association de l'image et une évidente crédibilité pour le public (WWF, WCS, UICN...)

Impact / Action	Service Environnemental		Service bien être	
Maintenir les fonctionnalités générales des habitats forestiers et des paysages		✓		GRI 304-1/2/3/4

Enjeux et objectifs

Dans le contexte d'activités forestières qui sont mises en œuvre dans des forêts naturelles primaires ou secondarisées, l'objectif est de mettre en œuvre des activités forestières à faible impact, permettant de conserver la structure et l'organisation naturelle de la forêt. L'enjeu est d'avoir une connaissance suffisamment fine de la ressource forestière (ce qui est le cas grâce au plan d'aménagement et aux inventaires) mais également de l'organisation écologique de la forêt et de ses fonctionnalités. Sur ce point, l'état des connaissances en forêt tropicale est encore incomplet et un véritable domaine de recherche. Les notions d'habitats (composition et dynamique) et de connections sont encore mal connues, le rôle de certains milieux ou par exemple des arbres les plus anciens (qui bénéficient souvent de mesures de protections dans les sociétés certifiées) sont des sujets autant d'acquisitions de connaissances que d'expérimentation afin de trouver les meilleurs compromis entre exploitation forestière et conservation des habitats forestiers. Bien entendu, les pratiques de l'exploitation à faible impact, mises en œuvre depuis de nombreuses années dans les forêts certifiées, sont déjà une source de résultats mais dont il n'est pas simple de montrer le véritable impact en l'absence d'état de référence écologique

Enjeux de redevabilité	Difficultés / Risques
. Si les résultats de l'amélioration des connaissances peuvent se traduire par des publications scientifiques qui participent à cette redevabilité, les actions sur la conservation des habitats peuvent n'être visibles que sur des pas de temps long . La mise en œuvre de l'exploitation à faible impact est très suivie dans les concessions certifiées et le monitoring est une source de données importante qui permet de valider les actions mises en œuvre.	. Des besoins de connaissance encore important du point de vue écologique mais des pratiques forestières relativement bien maîtrisées et mises en œuvre dans les concessions certifiées . Des difficultés méthodologiques pour véritablement mesurer l'impact écologique de l'exploitation forestière à impact réduit.

Enjeux d'image

Fort enjeu car cette action concerne essentiellement la mise en œuvre de l'exploitation forestière dont l'image est le plus souvent associé à la destruction des forêts. Quand certaines ONG veulent décrédibiliser l'exploitation forestière auprès du grand public, il n'est pas rare qu'elles utilisent des images hors champs ou zoomées, pour imager les destructions engendrées par l'exploitation forestière (par exemple, gros plan sur un bull ouvrant une route, trouée d'abattage avec des arbres cassés, etc.). Un des enjeux d'image de cette action est de prendre à contre-pied ces habituelles images pour montrer la face positive d'une exploitation à impact réduit bien mise en œuvre.

Impact / Action	Service Environnemental	✓	Service bien être	
Réduction des phénomènes de déforestation et des émissions de GES				GRI 305-1/2

Enjeux / Objectifs

Ce domaine concerne les 2 principales sources de dégradation et de déforestation dans les concessions forestières : l'extension des surfaces agricoles pour le besoin des populations riveraines et la production des GES pendant les phases d'exploitation et de transport.

Concernant les surfaces agricoles, la maîtrise de ces espaces se limitent aux territoires agricoles (séries agricoles) qui sont incluent dans la concession. C'est un domaine complexe car il va à l'encontre des pratiques traditionnelles par brulis des populations locales qui conduisent à des cycles de défrichement/mise en culture/mise en jachère et recolonisation forestière.

La réduction des émissions de GES dues à l'exploitation et au transport n'est pas encore un sujet où les sociétés forestières cherchent réellement des améliorations. Cependant, l'amélioration du matériel d'exploitation et de transport et les recherche d'optimisation de l'organisation de l'exploitation participent pleinement à une réduction des émissions de GES. Il faut également noter que depuis plus de 15 ans, les exploitations forestières, grâce à l'utilisation des SIG, à la cartographie des réseaux de débardage et de route, cherche à rationaliser ces opérations pour une meilleure maitrise des couts et pour la réduction des impacts.

Enjeux de redevabilité Difficultés / Risques

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> . Le monitoring des surfaces agricoles est relativement facile et le suivi de l'évolution des surfaces et des pratiques sont relativement facile à démontrer quand elles sont mises en œuvre. . Le calcul des émissions de carbone et son évolution en fonction de l'évolution des pratiques est relativement facile en fonction du degré de précisions recherché | <ul style="list-style-type: none"> . Améliorer les pratiques agricoles nécessite des compétences en agronomie et sociologiques pour travailler avec les populations. . Au de-là de l'optimisation des réseaux de transport, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est liée aux matériels roulants et donc à des investissements très importants. |
|--|---|

Enjeux d'image

Les améliorations des pratiques agricoles et la réduction de la déforestation sont porteuses d'images positives (amélioration des conditions d'alimentation des populations, prise de conscience de l'importance de la conservation des forêts, réduction de la dégradation des forêts, etc.).

Tout ce qui touchent à l'exploitation forestière et aux transports des bois peut présenter une double image : celle négative de la destruction des forêts tropicales, celles positives de sociétés forestières modernes, impliquées qui cherchent des solutions pour réduire leur empreinte carbone.

La sensibilité du grand public au changement climatique fait qu'il sera très réceptif à toute communication de la filière présentant les efforts pour réduire les GES (en particulier le carbone), en particulier ceux liés au transport routier et maritime.

Action	Service Ecosystémique	Service bien être	
Permettre l'accès aux soins		3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	✓ GRI 403 - 3
Enjeux / Objectifs			
Si l'accès au soin pour les travailleurs et leurs familles est en partie du domaine règlementaire et plus largement bien intégré dans le fonctionnement des sociétés forestières avec la mise en place d'équipes médicales (médecin, infirmières), de dispensaires, d'approvisionnement en médicaments, de campagnes de vaccination et de diffusion de message d'éducation et de sensibilisation à l'hygiène et aux gestes préventifs ainsi qu'à certaines maladie (SIDA, etc.), le principal enjeu est dans l'extension de ces stratégies de soins aux populations locales. Certaines sociétés le font de façon officielle, d'autres limites leurs appuis aux urgences, certains n'ouvrent pas leurs moyens aux services des populations.			
Enjeux de redevabilité		Difficultés / Risques	
. La démonstration des activités mises en œuvre est simple. Les activités médicales sont très suivies et abondamment documentées.		. Risque pour les sociétés forestières de se substituer au rôle l'état qui est responsable de la mise en place d'infrastructures publiques de soins. . Il n'est pas toujours évident de faire la relation entre les efforts du point de vue sanitaire et médical et l'amélioration de la santé des populations, la régression des maladies, d'autres facteurs (nutritionnels, hygiène, climat, etc.) pouvant entrer en jeu.	
Enjeux d'image			
Toute action en faveur de l'état de santé des populations est positive			

Action	Service Ecosystémique	Service bien être	✓
Favoriser l'accès à l'éducation			GRI

Enjeux / Objectifs

Dans le contexte de bases vie de travailleurs et de leurs familles ainsi que des villages de populations locales très isolées, l'éducation est un enjeu majeur pour le développement de ces territoires. L'éducation peut être également porteuse de message en faveur de la protection de l'environnement ou de l'hygiène, de la nutrition, etc.

Dans toutes les sociétés forestières certifiées FSC, l'éducation des enfants des travailleurs est organisée, soit dans des écoles publiques soutenues par les sociétés forestières (construction de salles de classes, dons de matériel éducatifs, organisation de concours récompensant les meilleurs élèves, etc.), soit, plus rarement, par la mise en place d'écoles privées avec la prise en charge des instituteurs. Dans tous les cas, les appuis de sociétés forestières sont souvent limités au cycle primaire.

L'extension des appuis aux enfants des populations locales se fait assez fréquemment sous forme d'appui de financement aux collectivités au travers des mécanismes de redistribution des bénéfices issus de l'exploitation des ressources forestières (comme par l'application de l'article 251 de la loi 16-01 du 31 décembre 2001 au Gabon avec l'arrêté n° 105/MFEPRN/SG/DGF/DDF/SACF du 06 mai 2014 ou équivalent dans les autres pays).

L'enjeu est de définir le périmètre d'intervention de la société forestière qui comme pour les services médicaux peut facilement se substituer à des obligations de l'état

Indicateurs	Difficultés / Risques
. De nombreux indicateurs sont faciles à renseigner : nombre d'élèves, taux de réussite/ niveau, budgets destinés aux actions d'éducation, etc.	. Difficultés de montrer la durabilité des efforts en faveur de l'éducation au-delà du cycle primaire. . Difficulté du principe de substitution aux rôles des Ministères de l'Education des différents pays.

Enjeux d'image

Très fort et positif quand il s'agit de l'éducation des enfants

Très visuel

Sur ce type d'action, il serait important de rechercher l'appui avec des ONGs et des associations caritatives type UNICEF.

6 Questionnement technique d'orientation et de réflexion en vue de l'opérationnalisation du système

L'objectif de cette partie de l'étude est d'identifier les éventuels risques à lever ou les points d'attention à traiter au moment de l'étude de la preuve de concept et dans la phase de construction opérationnelle de l'outil VERTDEEP. Il s'agit là encore d'une démarche prospective et de questionnement, qui ne conduit pas forcément à la possibilité de répondre aux interrogations, mais plutôt à lancer des pistes de réflexions.

6.1 Comment assurer la crédibilité du système ?

Le système VERTDEEP est basé sur la certification et la valorisation de l'image d'impact positif d'actions mises en œuvre par le forestier. Ce système est, par nature, très sensible à la communication et à la rapidité de circulation de l'information qu'elle soit vérifiée ou pas. La crédibilité du système est donc particulièrement importante pour les entreprises mais également pour les sponsors et plus finalement pour le public destinataire des images et des messages.

Les points suivants apparaissent donc comme fondamentaux

1. Les mécanismes de vérification (1) des actions mises en œuvre et (2) des résultats qu'elles génèrent doivent être parfaitement rigoureux et transparent.
2. Ces mécanismes de vérification doivent être appliqués par des auditeurs indépendants, compétents et formés.
3. Les entreprises forestières qui s'engagent dans le processus ne doivent en aucun cas se situer en marge de la légalité et doivent être en mesure de l'attester par un certificat de légalité au minimum.
4. Le système VERTDEEP doit être capable de générer de l'information régulière, transparente et publique et d'être basé sur un mécanisme clair et des prises de valeur ajoutées raisonnables (nécessité de connaître le rapport entre ce qui est vendu et ce qui sera valorisé). Besoin d'une confiance établie entre les forestiers et les financeurs
5. Le mécanisme doit garantir l'absence de green washing de la part des financeurs/sponsors.

6.2 Comment intégrer le système Vertdeep dans les systèmes de certification existant

6.2.1 L'obligation de construire un système

Afin de donner de la crédibilité à son mécanisme de financement, VENTUREXPert doit se doter nécessairement

- D'une grille formalisée d'évaluation (check list ou standard) comme support d'audit permettant de vérifier que l'action a été mise en œuvre dans le cadre technique et organisationnel prévu et/ou que ses effets ont eu un impact environnemental ou social positif.
- D'un document cadre d'Évaluation de la conformité basé sur une approche type ISO/IEC 17021 qui décrit le système, les procédures de fonctionnements, les règles d'audits, les règles de décision, les mécanismes de gestion des conflits, communication publique, etc.

Recommandations et questions

Aujourd'hui, aucun de ces deux éléments fondamentaux n'est encore disponible et il existe peu de d'outil disponibles comparables, en dehors de système FSC et sa procédure PROC-30 006 et sa checklist Ecosystem Services Certification Document (ESCD).

Construire un tel outil n'est pas simple et demande du temps. Il peut se faire plutôt avec (1) une approche très normative, détaillée, basée sur l'évaluation du résultat ou du niveau ou (2) une approche plus souple Type ISO basée sur le processus, sur l'évaluation des objectifs et l'audit des moyens mis en œuvre.

Une autre option serait de se rapprocher ou se fondre dans la procédure FSC PROC-30 006 (option discutée ci-après) mais également des systèmes de certification tels que ceux en lien avec la RSE.

6.2.2 L'obligation d'audit indépendant

Tout système crédible de vérification/certification repose sur un mécanisme d'audit indépendant tierce partie et le mécanisme VERTDEEP doit évidemment le prévoir. Pour des questions de coût et d'organisation logistique, on peut imaginer que l'audit de certification des services environnementaux et de bien être puisse se faire dans le même temps que les audits de certification forestière (que ce soit les audits de légalité ou les audits de gestion durable), idéalement par les mêmes équipes.

Réaliser ces audits en même temps que les audits de certification forestières soulèvent des problèmes importants qu'il faudra discuter avec les organismes de certification, et en particulier :

- Des questions contractuelles et de responsabilités.
- Les méthodes et le périmètre d'audit qui devrait être compatible (notamment les exigences d'échantillonnage). L'approche n'est pas forcément la même, les points observés ne sont pas forcément observés chaque année dans un processus de certification (25 % des indicateurs chaque année + un nombre restreint d'indicateur obligatoire à évaluer annuellement pour les certifications de gestion durable).
- La période de l'audit qui ne serait pas forcément annuelle en fonction des actions considérées.
- Les conséquences en termes de résultats et l'automatisme (en particulier est ce qu'une entreprise qui serait suspendue voir perdrait son certificat légalité ou de Gestion durable serait exclue automatiquement de la possibilité de vendre des certificats d'image positive en lien avec les services environnementaux ou de bien être rendus).
- La rémunération de l'auditeur qui devrait passer par l'organisme de certification et veillant au maintien des notions d'indépendance et de conflit d'intérêt.

Recommandations et questions

L'intérêt évident de cette stratégie d'audit commun est de pouvoir se reposer sur les compétences disponibles et l'expérience. Néanmoins il sera également important de prévoir rapidement une stratégie de déploiement de formation des auditeurs au système VERTDEEP et à ses règles d'audit (qui, combien, où, comment, par qui...).

6.2.3 La possible intégration du mécanisme VERTDEEP dans la procédure service écosystémique FSC-PROC 30-006 ?

Chercher un maximum de rapprochement avec la procédure FSC PROC 30 006 a des avantages indéniables pour VENTUREXPERT :

1. Pas d'obligation de construire un système de certification de A à Z et possibilité de se reposer sur les outils disponibles ;
2. Possibilité d'intégrer les analyses et la certification des services au moment des audits FSC (initiaux, annuel ou de renouvellement) ;
3. Des auditeurs disponibles, compétents en matière de certification FSC FM et possiblement déjà formés/sensibilisés à l'audit de certification de service écosystémique selon la procédure 30006 et qui seraient donc plus à l'aise avec l'identification, la validation et la certification de services environnementaux et sociaux ;
4. Bénéficie immédiat y compris en termes d'image et de communication, de la technique reconnue et de la crédibilité du FSC, renforcé par des premiers retours d'expérience

En revanche, plusieurs éléments défavorables peuvent être soulignés

- Le système 30006 n'est ouvert qu'aux entreprises qui sont déjà certifiées et titulaires d'un certificat FSC FM et pas aux autres (certifiés légalité ou certifiés PAFC). Cette situation limite évidemment le nombre de candidat potentiel (cf. ci-après) ;
- Les services environnementaux certifiables sont prédéfinis dans la procédure PROC 30006 dans laquelle aucun service social ou de bien-être n'est éligible. Néanmoins plusieurs motions proposées à l'AG FSC de Bali prévue en 2021 proposent d'augmenter le nombre de services dans le périmètre de la 30 006 et notamment les services culturels ;
- Le contenu technique et l'approche méthodologique de la norme sont figés et il n'est pas simple de faire évoluer un standard ou une Policy chez FSC qui garde généralement une approche très dirigiste et très top down ;
- Le cadre et les méthodes d'audits sont définis et stricts ainsi que les moyens également de communiquer ou de valoriser le label. Les règles qui définissent la relation entre l'entreprise certifiée et le sponsor sont à priori précisées et définies par le FSC.

Ces avantages et limites seraient également à étudier avec des certifications de la RSE qui peuvent en particulier répondre aux objectifs de bien-être, non couvert par la procédure FSC-PROC-30-006.

Recommandations et questions

A court terme, certaines actions peuvent être menées ou feront l'objet de résultats attendus dans la phase de « preuve de concept » :

- Contacter FSC international ou FSC Bassin du Congo pour évaluer la possibilité d'évolution ou d'adaptation de la procédure 30-006. Pour information, PPECF est en lien avec FSC Bassin du Congo pour appuyer la mise en œuvre d'un test opérationnel de la procédure 30-006 ;
- Contacter les organismes de certification qui travaillent dans le Bassin du Congo pour recueillir leur avis et leur intérêt sur la démarche, et sur la faisabilité technique et juridique d'une combinaison d'un audit de certification de service et d'un audit de certification forestière ;

- Rechercher les positions des autres labels vis-à-vis de leurs évolutions possibles vers la prise en compte des services environnementaux et de bien-être ;
- Approfondir les systèmes de certification RSE qui pourraient venir compléter la certification 30-006 sur le bien-être.

6.3 Le faible nombre d'entreprises « disponibles », quelles opportunités de développement ?

Pour des questions évidentes de crédibilité du système, seules les entreprises pouvant attester de leur légalité seront exigibles au processus. Il s'agit donc des entreprises certifiées légalités et des entreprises certifiées gestion durable (FSC/PAFC).

La question pourrait se poser pour des entreprises à bonne réputation ou qui voudrait aller vers le mécanisme VERTDEEP sans nécessairement être certifiées. Cette possibilité pourrait être retenue à condition que soit inscrit dans le système de vérification de la conformité, la réalisation d'un audit, au minimum de légalité (par exemple basé sur les grilles de légalité de chaque pays) réalisé par un consultant indépendant et expérimenté. Cette option sera évidemment plus couteuse et difficile à mettre en œuvre et ne semblent donc pas pertinente à court terme.

Les avantages de cibler les entreprises certifiées, outre de limiter le risque, sont techniquement multiples :

- Ces entreprises ont déjà un bon niveau de compréhension et d'engagement dans ces objectifs vis des services écosystémiques et de bien-être ;
- En réponse aux standards de gestion durable, elles mettent déjà en place des actions qui sont en faveur des services écosystémiques ou du bien-être ;
- Ils ont déjà des outils de monitoring et de reporting développé et opérationnels pour répondre aux exigences de certification. Le niveau de performance de ces systèmes est évidemment variable en fonction des entreprises. Ils devront probablement évoluer pour prendre en compte le suivi des indicateurs spécifiques pour la vérification des résultats attestant de l'efficacité des mesures mises en œuvre ;
- En revanche, les certificats de légalité n'intègrent pas formellement de telles procédures dans leurs exigences et un travail probablement important sera nécessaire pour ces entreprises pour pouvoir démontrer et documenter la mise en œuvre de actions et les résultats.

Cette exigence limite au final, les surfaces et le nombre d'entreprises cibles comme l'indique le tableau ci-après, d'autant plus que toutes ne seront pas forcément intéressées dans ce nouveau mode de reconnaissance et de paiement des services environnementaux et sociaux.

Les entreprises forestières reconnaissent toutes avoir souvent du mal à réellement valoriser leurs efforts de certification par un prix premium sur le bois labélisé vendu. Il est possible qu'il y ait une certaine méfiance à vouloir s'engager dans un nouveau système qui doit faire ses preuves quant aux bénéfices qu'il est sensé générer. Le rapide bilan présenté pour la certification FSC 30-006 est assez parlant, sur 19 certificats dans le monde, seul 2 ont enregistré des sponsors soit 0,1% de la surface certifiées pour des services écosystémiques et 10% des certificats.

Tableau 7, Certifications forestières Source : données ATIBT décembre 2020

Type de certificat	Nombre entreprise	Surface
Gestion durable FSC / PAFC	6	5 392 066 ha
Légalité OLB/LS/TLV/FSC CW	23	6 634 160 ha

Signalons néanmoins que le projet PPECF, à travers son activité de coaching a réalisé de nombreux diagnostic de pré certification (cf. graphe ci-après) et qu'il existe aujourd'hui une très forte dynamique au Gabon à l'obligation légale de certification à horizons 2022/2025. Cette dynamique existe également dans une moindre mesure au Congo. Elle est beaucoup moins forte dans les autres pays du bassin.

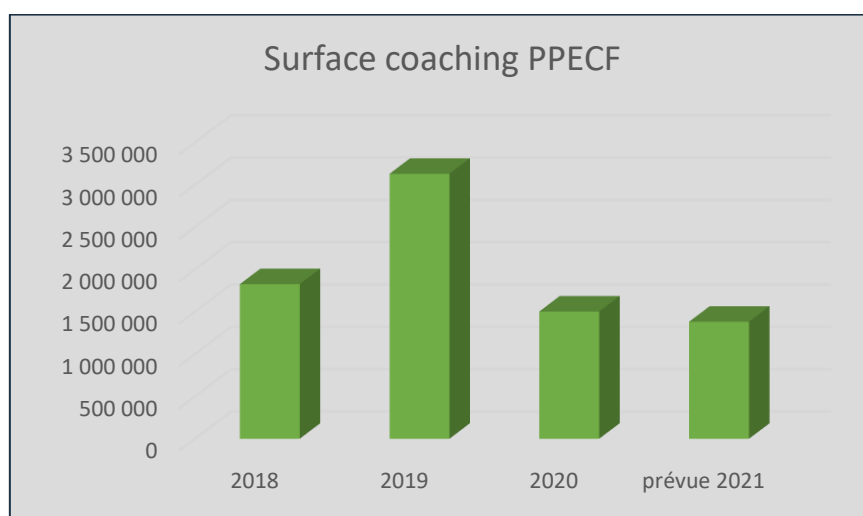


Figure 1, Surface coaching PPECF

Sur la base des données PPECF, on peut donc raisonnablement envisager que le nombre d'entreprises et les surfaces certifiées puissent augmenter dans des proportions non négligeables et que l'on augmente alors le nombre potentiel d'entreprise pouvant adhérer au processus.

L'engagement de ces nouveaux certifiés potentiels dans une certification de services écosystémiques et de bien-être sera très fortement lié à l'attractivité de ce nouveau label autant en termes d'image, de souplesse de mises en œuvre que de retour sur investissement.

Recommandations et questions

A la suite d'une récente étude PPECF réalisée par C DUHESME, nous recommandons que soient éligibles au processus les entreprises titulaires d'un certificat OLB (Bureau VERITAS) ou d'un certificat Legal Source (NEPCON) comportant les exigences de son ANNEXE 1 sans non-conformité majeure. Evidemment les entreprises FSC et/ou PAFC Gabon seront également éligibles d'office.

A court terme, la preuve de concept (phase 2) permettra de disposer d'un argumentaire solide et permettant de soutenir une communication efficace pour le lancement de Vertdeep mais des efforts d'informations, de communication voire de formation auprès des opérateurs privés seront sans doute nécessaire pour le développement du système.

On peut également recommander de voir comment l'outil VERTDEEP pourrait être étendu à d'autres bassins forestiers tropicaux. Il serait intéressant de voir si les services et les actions intentionnelles

rendues par les concessionnaires sont identiques ou différent et pour quelles raisons et si les financeurs sponsors ont les mêmes attentes ou pas.

La question de différence d'attractivités en termes d'image des différents bassins forestiers au regard de leur situation vis-à-vis des pressions qu'ils subissent peut également être intéressantes à questionner du point de vue des financeurs.

Pour augmenter le potentiel de développement, se pose la question et la faisabilité d'intégrer dans ce processus les parcs nationaux et les aires de conservations. Ces structures ne disposent pas de système de certification forestière dans le bassin du Congo mais des certificats FSC existent pour des parcs naturels en Espagne par exemple. D'autres systèmes pourraient être valorisés comme ISO14001 ou des modèles de concepts plus innovants type liste verte de l'UICN.

6.4 L'éligibilité des actions

6.4.1 Processus d'éligibilité

Le processus reposera sur une première étape de validation, lors d'un audit, du ou des services choisis par l'entreprise, les activités à réaliser et la méthode de suivi/évaluation. Une deuxième étape, également soumise à audit permettra de vérifier (1) la bonne mise en œuvre des actions prévues, (2) les résultats obtenus et/ou à venir et (3) apporter les preuves d'une approche globale de la mise en œuvre de bonnes pratiques. C'est globalement la déclinaison de la méthode prévue dans la procédure PROC-30006.

Les actions qui seront éligibles sont celles qui répondront aux différents critères suivants :

- Contribuer à conserver, améliorer ou restaurer un service qu'il soit environnemental ou social ;
- Avoir des résultats pouvant être comparés par rapport à un état de référence qui permet d'attester d'une évolution ou du maintien d'une situation ;
- Démontrer clairement l'existence de changements attendus grâce aux actions qui sont mises en place (théorie du changement basé sur les liens entre les actions mises en œuvre, ce qu'elles produisent, leurs effets et les impacts attendus) ;
- L'obtention à relativement court terme (5 ans maximum) des effets et des impacts est également une nécessité pour pouvoir être vérifiés ;
- Disposer d'un système de monitoring robuste avec des indicateurs Spécifique Mesurable, Ambitieux, Réaliste et Temporel (indicateurs SMART).

6.4.2 L'additionnalité

C'est une question centrale dans tous les mécanismes de paiements des services environnementaux (et par extension de bien-être).

Plusieurs questions restent posées, notamment est-ce que le système doit prendre en compte uniquement, partiellement ou totalement :

- Les actions au-delà de la légalité ;
- Les pratiques complètement intégrées dans l'entreprise (Business as usual) ;
- Les pratiques qui maintiennent un niveau de référence jugé bon (par qui, comment, sur quelle base) ;

- Les pratiques nouvelles qui concourent à conserver ou améliorer la situation au moment d'un état de référence correspondant aux pratiques courantes mises en œuvre et qui serait le point initial de la certification ;
- Les pratiques totalement innovantes qui apportent une vraie plus-value par rapports aux pratiques usuelles de l'entreprise ;

Cela pose également la question, en relation avec l'image qui est valorisée, d'un financement homogène entre des actions qui conservent un état de référence (et grâce au maintien de pratiques de travail) par rapport à des actions de restauration ou d'amélioration qui reposent sur de nouvelles pratiques ou sur de l'innovation.

L'autre question est de savoir si le système finance les moyens mis en œuvre ou les résultats attendus et vérifiés, ou les 2 et dans ce cas, dans quelle proportion.

Dans ce contexte comment juge-t-on qu'une évolution par rapport à un état de référence est significative et correspond aux attentes de résultats ? Qui fixe ce niveau d'évolution ? Est-ce laissé au libre arbitre de l'entreprise en fonction de son jugement de l'enjeu et de la situation et à celui de l'auditeur lors de la validation de l'action et de la vérification des résultats. Il est clair que pour certains impacts, la fixation du niveau de référence et de son amélioration possible peut être complexe (par exemple quand la cible est la conservation d'une espèce animale : quel est la croissance possible d'une population d'éléphants ou de gorilles protégées par des actions de préservation de leurs territoires et de lutte contre le braconnage ?). Enfin, il est important de savoir si l'évaluation de l'amélioration d'une situation donnée se fait par comparaison dans le temps sur le même site ou par rapport à une autre situation territoriale (par exemple évolution du taux de scolarité des enfants par rapport à la moyenne de la province ?). Il s'agit en fait de répondre à l'obligation de moyen / modification de pratiques versus obligation de résultat. Si les moyens supplémentaires mis pour protéger la population de gorilles ne se traduisent pas en résultats dans un délai convenu, alors il faut revoir les moyens. La question est de savoir de quoi l'entreprise peut-elle être créditée (ou tenue pour responsable). Ce qui est clair c'est que si, à terme, elle ne parvient pas à protéger les gorilles malgré différentes stratégies successives mises en œuvre, il ne peut plus y avoir de valorisation de l'image (**annulation des CIP déjà vendus...**), même si des CIP ont été commercialisés les premières années sur la base des moyens additionnels déployé.

6.5 Les incertitudes sur l'utilisation / gestion de l'image

6.5.1 Durée de l'action et de l'image

Le système Vertdeep repose sur une valorisation de l'image des actions mises en œuvre et de leurs effets. Ce mécanisme pose de nombreuses questions vis-à-vis de sa mise en œuvre :

- Peut-on valoriser une image positive à partir de la phase de validation (identification du service et de la méthode de travail) ou doit-on attendre la phase de vérification des premiers résultats tangibles. Cette deuxième option qui assure évidemment une forte crédibilité au système, pose par ailleurs de vrais difficulté lié au décalage dans le temps entre la mise en œuvre et les actions. Notre recommandation est bien de trouver les moyens de financer la mise en œuvre mais peut être avec mode de financement progressif.
- Quelle est la durée de valorisation possible du CIP à partir du moment de son financement ? Peut-elle se faire au-delà de la durée de la mise en œuvre des actions et des résultats obtenus ?

Doit-on considérer que les CIP resteront valables tant que les résultats « réels » seront maintenus ?

- Comment prendre en compte une situation qui se dégrade (par exemple le retour d'une activité de braconnage) dans l'utilisation de l'image. Contrairement à un label et son étiquetage sur les produits qui peuvent être arrêtés facilement du jour au lendemain, l'image reste et elle sera difficilement effaçable, notamment avec les réseaux sociaux. Les CIP acquis par les acheteurs devraient être annulés en cas de retour en arrière. Ceci fragilise, certes, le mécanisme, mais c'est la seule garantie de sa crédibilité.
- Quand Vertdeep soutient la valorisation d'un CIP d'une action, est-ce l'action qui est valorisée (la conservation des gorilles) ou celui qui met en œuvre l'action (l'entreprise forestière x protège les gorilles) ? Dans cette seconde hypothèse cela a l'avantage de personnaliser la mise en œuvre de l'action (comme cela est fait avec le commerce équitable qui fait souvent le lien entre le produit et son producteur).
- Qui est le propriétaire de l'image de l'action mise en œuvre ? Celui qui achète l'image et la valorise ou celui qui met l'action en œuvre et sans qui l'image n'existerait pas ?
- Une même action et le CIP généré peuvent-ils être vendus une fois à plusieurs investisseurs ? ou y-a-t-il un principe d'exclusivité ? Si la même action est partagée entre plusieurs financeurs, chacun participant à un % de la valeur de l'action comment se fait la valorisation du point de vue du financeur ? On voit mal comment il ne pourrait utiliser qu'un fragment de l'image ?
- Est-ce qu'un CIP peut être vendu plusieurs fois ?
- Comment s'assure-t-on que la valorisation de l'image de l'action financée est cohérente avec l'action ? Y-a-t-il besoin de définir un guide éthique de la communication sur les actions financées ?
- Comment seraient gérés les cas des sociétés forestières, suspendues ou qui perdraient leur certificat ? Comment la gestion de l'image est gérée dans ces conditions sachant qu'il est difficile de supprimer la communication passée qui peut se maintenir via Internet et les réseaux sociaux.
- Est-ce qu'un financeur X qui finance une action pour bénéficier de son image peut transférer cette image à un autre financeur ?
- L'entreprise forestière a-t-elle un droit vis-à-vis du choix du sponsor financeur. Peut-il refuser de voir son nom associé à un financeur si celui-ci ne lui semble pas cohérent avec ses pratiques de gestion durable (par exemple une société d'agro-industrie par rapport à une société forestière).

6.6 Interrogation sur les coûts de mise en œuvre du processus

La mise en œuvre du système VERTDEEP va générer des coûts liés à la réalisation de l'audit, le traitement des données, la communication, l'organisation des relations avec les financeurs et les entreprises candidates. Le coût de fonctionnement du Token et du revenu de Venturexpert constitue un ticket d'entrée minimum qu'il sera nécessaire de définir. La technologie Blockchain est une première réponse mais d'autres pistes pourraient être envisagées

- Faut-il imposer, aux entreprises forestières, un minimum de service ou un bouquet de service avec au minimum un service environnemental et un service de bien être ?
- Doit-on imposer un nombre d'activités suffisamment nombreuses à mettre en œuvre pour que cela justifie le déplacement d'un auditeur sur le terrain ?

- Peut-on envisager des mécanismes d'audit à distance, essentiellement documentaire, avec une démarche majoritairement déclarative de la part de l'entreprise ?
- Comment peut-on envisager de regrouper des audits ?

6.7 Les freins réglementaires et institutionnels

La financiarisation des services environnementaux ou d'amélioration du bien-être des populations n'est pas considérée par les textes de loi des différents pays du Bassin du Congo (à l'exception du nouveau code forestier du Congo qui introduit la notion de service environnemental sans disposition opérationnelle) qui régissent l'activité des concessionnaires forestiers (statut social, objectif, rôle/fonctions) dont le seul objectif commercial autorisé est l'exploitation, le transport et la vente de bois (par exemple la vente des produits forestiers non ligneux, pourtant abondamment présents dans une concession forestière ne leur est pas autorisée aux forestiers. Elle est généralement réservée aux populations locales ou à des entrepreneurs locaux qui les achètent, payent des taxes sur les exportations et font travailler les villageois comme collecteurs).

Le financement d'actions en faveur des services écosystémiques ou du bien-être n'est pas prévu non plus dans les plans d'aménagement même si certaines actions de développement social sont considérées par les Cahiers des charges contractuels annexés aux plans...

Il est important de bien prendre en compte dans le développement de Vertdeep que si ce mode de financement devient une véritable source économique pour les entreprises, il est fortement probable que les Ministères des finances et des forêts chercheront à taxer cette nouvelle source de revenus au moins dans le cadre de l'impôt sur les sociétés ou à travers une fiscalité spécifique.

Un travail doit être mené pour réaliser un état de la légalité sur ce domaine afin d'identifier les freins réglementaires ou les risques de fiscalité/para fiscalité qui pourraient éventuellement venir se greffer sur ce mécanisme financier.

7 Conclusion

L'analyse réalisée montre tout l'intérêt que pourrait avoir la mise en place d'un mécanisme de rémunération des services environnementaux et sociaux. Cependant à ce stade, cette approche pose de nombreuses questions pour être parfaitement cadrée et apporter toute la crédibilité nécessaire autant pour les sponsors qui vont appuyer la mise en œuvre de ces services environnementaux que pour les entreprises forestières quant à l'utilisation de leur image.

Il faut souligner que la prise de conscience des besoins d'agir en faveur de l'environnement ou du domaine social et l'apparition de ce type de mécanisme peuvent être une véritable opportunité pour développer de véritables actions en faveur de la biodiversité et de renforcer les actions sociales. Ce type de financement peut être un levier pour accentuer la mise en œuvre des bonnes pratiques initiées par les processus de certification mais qui ont vu leurs actions souvent limitées par le manque de moyens financiers engagés face aux coûts réels de ces actions.

Il est donc important que l'étape suivante apporte des réponses claires aux questions posées par cette analyse afin de construire un mode de financement attractif, crédible, opérationnel pour les entreprises forestières et apportant des garanties pour l'ensemble des parties prenantes.

Annexe 1 : Classification des services environnementaux et de bien-être selon la méthode établie dans le cadre de cette étude

Service environnemental et social	Impact positif recherché	n°	Action de gestion, de bonne pratique permettant le service environnemental et social		EVALUATION - ANALYSE						TOTAL	Moyenne / impact	Moyenne / SES	Moyenne Env / Social
				n°	Possibilité de monitoring et reporting. Redevabilité (1 à 3)	Capacité et moyens à mobiliser, cout (1 à 3)	Faisabilité technique et méthodolog ique (1 à 3)	valeur d'image (4 à 6)	capacité de changement Capacité de l'entreprise à assurer un impact + (4 à 6)	Additionnali té potentielle (4 à 6)				
Conservation de la biodiversité ODD15	Protéger les espèces en danger, menacées, protégées, endémiques, sensibles	1	Appui aux administrations à la lutte anti-braconnage	1	3	2	3	6	4	2	20	21,00	20,33	19,71
			Réalisation d’inventaires, études et cartographie des espèces sensibles	2	2	2	1	6	4	6	21			
			Protection des habitats d’espèce	3	2	2	2	6	6	4	22			
	Conserver la diversité générale faunistique	2	Inventaire faune	4	3	1	1	4	4	6	19	17,33		
			Gestion concertée de la chasse dans la concession	5	1	2	2	2	2	4	13			
			Gestion concertée de la pêche dans la concession	6	1	2	1	4	6	6	20			
	Conserver de la diversité Floristique	3	Inventaire flore	7	3	2	3	4	4	6	22	21,67		
			Amélioration de la connaissance et de la gestion des PFNL	8	3	2	3	4	6	6	24			
			Réduction des prélèvements sur les espèces sensibles	9	3	3	1	2	6	4	19			
	Maintenir les fonctionnalités générales des habitats forestiers et des paysages	4	Conservation des caractéristiques naturelles de la forêt par la mise en place des pratiques EFIR	10	3	2	3	2	6	4	20	21,33		
			Conservation (et/ou gestion) des infrastructures écologiques des concessions	11	3	1	1	6	6	6	23			
			Restauration des habitats forestiers - Reboisement et	12	3	2	2	6	4	4	21			

Service environnemental et social	Impact positif recherché	n°	Action de gestion, de bonne pratique permettant le service environnemental et social		EVALUATION - ANALYSE						TOTAL	Moyenne / impact	Moyenne / SES	Moyenne Env / Social
				n°	Possibilité de monitoring et reporting. Redevabilité (1 à 3)	Capacité et moyens à mobiliser, cout (1 à 3)	Faisabilité technique et méthodolog ique (1 à 3)	valeur d'image (4 à 6)	capacité de changement Capacité de l'entreprise à assurer un impact + (4 à 6)	Additionnali té potentielle (4 à 6)				
			restauration d'espaces dégradés.											
Conservation des sols forestiers ODD15	Réduire l'érosion	5	Construction à faible impact et entretien des infrastructures et ouvrage d'art	13	3	2	3	2	6	2	18	18,00	18,00	
			Restauration des zones érodées	14	3	2	1	4	4	4	18			
	Maintenir les conditions pédologiques	6	Limitation des pollutions des sols par les hydrocarbures	15	3	3	3	2	6	2	19	18,00		
			Limitation des effets de compaction et de décapage des sols lors de l'exploitation	16	3	3	3	2	4	2	17			
Maintien de la ressource hydrique - ODD15	Maintenir la qualité de l'eau	7	Limitation des risques de pollution accidentelle des eaux par les hydrocarbures /produit de traitement des grumes	17	1	3	2	2	6	2	16	17,50	17,50	
	Maintenir les régimes hydriques	8	Conservation / restauration des berges	18	2	3	3	4	6	1	19			
Lutte contre le changement climatique ODD13	Réduire les phénomènes de déforestation ODD13	9	Protection de la biomasse forestière et maîtrise du développement agricole en périphérie des concessions, et réduction des GES	19	2	2	1	6	6	6	23	23,00	23,00	
Amélioration des conditions des vies des populations ODD 1, 2, 8	Favoriser le développement socio-économique des populations riveraines	10	Appui technique financier et commercial aux activités agricoles / élevage, pêche, culture de rente cacao/café	20	2	1	1	6	6	6	22	20,67	19,83	20,22
			Développement individuel à partir des opportunités d'emplois et de formation	21	3	3	3	6	2	4	21			

Service environnemental et social	Impact positif recherché	n°	Action de gestion, de bonne pratique permettant le service environnemental et social	EVALUATION - ANALYSE							TOTAL	Moyenne / impact	Moyenne / SES	Moyenne Env / Social
				n°	Possibilité de monitoring et reporting. Redevabilité (1 à 3)	Capacité et moyens à mobiliser, cout (1 à 3)	Faisabilité technique et méthodolog ique (1 à 3)	valeur d'image (4 à 6)	capacité de changement Capacité de l'entreprise à assurer un impact + (4 à 6)	Additionnali té potentielle (4 à 6)				
			Développement et commercialisation de PFNL	22	1	2	2	4	4	6	19			
	Respect droits d'usages des peuples autochtones et populations riveraines	11	CLIP et co-construction d'une gestion forestière respectant des droits d'usages	23	3	2	2	6	2	4	19	19,00		
Condition des vies des travailleurs et ayants droits - ODD 3, 4, 5, 6	Améliorer la santé sécurité au travail - ODD3	12	Mise en place d'une politique effective santé/sécurité	24	3	3	3	2	2	2	15	15,00	20,60	
	Favoriser la place des femmes dans l'entreprise ODD5	13	Définir et mettre en œuvre une stratégie genre dans l'entreprise	25	3	2	2	6	6	6	25	25,00		
	Améliorer l'habitat et accès aux premières nécessités pour les travailleurs et ayants droits ODD6	14	Construire ou réhabiliter une base vie assurant le bien être des travailleurs et de leur famille	26	3	1	3	4	4	2	17	17,00		
	Permettre l'accès aux soins - ODD3	15	Permettre l'accès aux soins et aux médicaments	27	2	1	3	6	6	4	22	22,00		
	Favoriser l'accès à l'éducation. - ODD4	16	Mettre en place des moyens éducatifs pour les enfants des travailleurs	28	2	1	3	6	6	6	24	24,00		

Annexe 2 : Classification des services environnementaux et de bien-être selon le jugement d'un échantillon de participants au Think Tank de l'ATIBT – Novembre 2020

Services environnementaux et services liés au bien être des employés et populations locales	Impact positif recherché	Action de gestion et de bonne pratique permettant le service environnemental et de bien être	N°	Pallisco	CIB	WIJMA	Interholco	CEB PW (S Giannaz)	T Van Loon	C JANSEN Interholco	CEB P W (Marcus)	CBG	V PELE	Nat +	OBOIS	J van de Pol	FRMi		CONSULTANT	OREADE	UFIGA	B Faucon	ATIBT BJD	RL PPECF	KFW	Cerbonney EFI	Robert Hunick	PEFCC	Total		Concession		Autres		
		Code réponse		1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	4	4	4	4	4	TOTAL	en %		Total	en %	Tot al	en %
Conservation de la biodiversité ODD15	Protéger les espèces en danger, menacées, protégées, endémiques, sensibles	Appui aux administrations à la lutte anti-braconnage	1	2	4 0				5		1 5	1 0	4			6			5			6	0		1	1 0	1 0	5	119	4,96%		72	8,0%	47	3,1%
		Réalisation d'inventaires, études et cartographie des espèces sensibles	2	3		1 0	2 0		5	1 0			4	1 0		2			2 0	1	1 0	3	1 0		2				110	4,58%		48	5,3%	62	4,1%
		Protection des habitats d'espèce	3	4		5					1 0	1 0	3	1 0		3				5		3	1 0	2 0	4	5		5	97	4,04%		29	3,2%	68	4,5%
	Conserver la diversité générale faunistique	Inventaire faune	4	4		1 0							4	1 5		2			5	1		3	5		3		5		57	2,38%		14	1,6%	43	2,9%
		Gestion concertée de la chasse dans la concession	5	2		5			1 0	1 0	5		2			2				5		4	0		5	5	5	5	60	2,50%		32	3,6%	28	1,9%
		Gestion concertée de la pêche dans la concession	6	1							5		2			1			5	2		3	0		3	5		5	32	1,33%		6	0,7%	26	1,7%
	Conserver de la diversité Floristique	Inventaire flore	7	4									3	1 0		2			5	1		3	1 0		2				40	1,67%		4	0,4%	36	2,4%
		Amélioration de la connaissance et de la gestion des PFNL	8	1		1 0					5		1			1	5			2	1 0	4	7		3				49	2,04%		16	1,8%	33	2,2%
		Réduction des prélèvements sur les espèces sensibles	9	4									2			2				5		5	0		5				23	0,96%		4	0,4%	19	1,3%
	Maintenir les fonctionnalités générales des habitats	Conservation des caractéristiques naturelles de la forêt par la mise en place des pratiques EFIR	10	4		5	1 0	5 0	1 0	2 0			6		2 0	6				3	1 0	4	0		6	1 0	1 5	5	184	7,67%		99	11,0%	85	5,7%

Services environnementaux et services liés au bien être des employés et populations locales	Impact positif recherché	Action de gestion et de bonne pratique permettant le service environnemental et de bien être	N°	Pallisco	CIB	WIJMA	Interholco	CEB PW (S Giannaz)	T Van Loon	C JANSEN Interholco	CEB P W (Marcus)	CBG	V PELE	Nat +	OBOIS	J van de Pol	FRMi		CONSULTANT	OREADE	UFIGA	B Faucon	ATIBT B/D	RL PPECF	KFW	Cerbonney EFI	Robert Hunick	PEFCC	Total		Concession		Autres			
		Code réponse		1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	4	4	4	4	4	TOTAL	en %		Total	en %	Tot al	en %	
	forestiers et des paysages	Conservation (et/ou gestion) des infrastructures écologiques des concessions	11	4		5						1 0	4	5		6				2	1 0	3	7		1	5		5	67	2,79%		19	2,1%	48	3,2%	
		Restauration des habitats forestiers - Reboisement et restauration d’espaces dégradés.	12	3		1 0								4	1 0	2 0	2			1 0	2		3	0		2	5			71	2,96%		13	1,4%	58	3,9%
Conservation des sols forestiers ODD15	Réduire l’érosion	Construction à faible impact et entretien des infrastructures et ouvrage d’art	13	4		5					5	1 0	6			6				2		4	0		5	5			52	2,17%		24	2,7%	28	1,9%	
		Restauration des zones érodées	14	3		1 0							1 0	2	5		2				1		4	3		1				41	1,71%		23	2,6%	18	1,2%
	Maintenir les conditions pédologiques	Limitation des pollutions des sols par les hydrocarbures	15	5							5		4		2 0	6				3		4	3		3					53	2,21%		10	1,1%	43	2,9%
		Limitation des effets de compaction et de décapage des sols lors de l’exploitation	16	4								5		5			2				1		4	0		5					26	1,08%		9	1,0%	17
Maintien de la ressource hydrique - ODD15	Maintenir la qualité de l’eau	Limitation des risques de pollution accidentelle des eaux par les hydrocarbures /produit de traitement des grumes	17	5								1 0	4			6				5		4	5		5			5	49	2,04%		15	1,7%	34	2,3%	
	Maintenir les régimes hydriques	Conservation / restauration des berges	18	5								1 0	2	5		6				1 0		2	0		3			5	48	2,00%		15	1,7%	33	2,2%	
Lutte contre le changement climatique ODD13	Réduire les phénomènes de déforestation ODD13	Protection de la biomasse forestière et maitrise du développement agricole en périphérie des concessions et GES	19	2			5 0	3 0	1 0	3 0			2			3	2 5			1 0	1 0	1 0	4	0	8 0	5	5	2 0	2 5	321	13,38%		122	13,6%	199	13,3%

Services environnementaux et services liés au bien être des employés et populations locales	Impact positif recherché	Action de gestion et de bonne pratique permettant le service environnemental et de bien être	N°	Pallisco	CIB	WJMA	Interholco	CEB PW (S Giannaz)	T Van Loon	C JANSEN Interholco	CEB P W (Marcus)	CBG	V PELE	Nat +	OBOIS	J van de Pol	FRMi	CONSULTANT	OREADE	UFIGA	B Faucon	ATIBT BJD	RL PPECF	KFW	Cerbonney EFI	Robert Hunick	PEFCC	Total		Concession		Autres	
				1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	4	4	4	4	4	TOTAL	en %	Total	en %	Total	en %
Amélioration des conditions des vies des populations ODD 1, 2, 8	Favoriser le développement socio-économique des populations riveraines	Appui technique financier et commercial aux activités agricoles / élevage, pêche, culture de rente cacao/café	20	2	10				10			10	2			1	25		3	10	5	0		3			10	91	3,79%	32	3,6%	59	3,9%
		Développement individuel à partir des opportunités d'emplois et de formation	21	5	10	10			5		15		4			3	20		2	10	3	10		4		10		111	4,63%	45	5,0%	66	4,4%
		Développement et commercialisation de PFNL	22	1									1			1	5		5	2		3	5	2		5		30	1,25%	1	0,1%	29	1,9%
	Respect droits d'usages des peuples autochtones et populations riveraines	CLIP et co-construction d'une gestion forestière respectant des droits d'usages	23	5					10			10	4	10	10	6			5	5		3	0		5	5		78	3,25%	25	2,8%	53	3,5%
Condition des vies des travailleurs et ayants droits - ODD 3, 4, 5, 6	Améliorer la santé sécurité au travail - ODD3	Mise en place d'une politique effective santé/sécurité	24	5		5			5				6			3			5	10	3	10		5	10	5		72	3,00%	15	1,7%	57	3,8%
	Favoriser la place des femmes dans l'entreprise ODD5	Définir et mettre en œuvre une stratégie genre dans l'entreprise	25	3					5		15		3	5		2	10		10	1		3	5		3			65	2,71%	23	2,6%	42	2,8%
	Améliorer l'habitat et accès aux premières nécessités pour les travailleurs et ayants droits ODD6	Construire ou réhabiliter une base vie assurant le bien être des travailleurs et de leur famille	26		5		20		5	10			6		10	6			8	10	3	0		4	10			97	4,04%	40	4,4%	57	3,8%

Services environnementaux et services liés au bien être des employés et populations locales	Impact positif recherché	Action de gestion et de bonne pratique permettant le service environnemental et de bien être	N°	Pallisco	CIB	WIJMA	Interholco	CEB PW (S Giannaz)	T Van Loon	C JANSEN Interholco	CEB P W (Marcus)	CBG	V PELE	Nat +	OBOIS	J van de Pol	FRMi		CONSULTANT	OREADE	UFIGA	B Faucon	ATIBT BJD	RL PPECF	KFW	Cerbonney EFI	Robert Hunick	PEFCC	Total		Concession		Autres		
		Code réponse		1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	4	4	4	4	4	TOTAL	en %		Total	en %	Tot al	en %
	Permettre l'accès aux soins - ODD3	Permettre l'accès aux soins et aux médicaments (y compris Pop Locale)	27	5	40				5	10			6	10	10	6			10	8		4	5		4	10	5	10	148	6,17%		60	6,7%	88	5,9%
	Favoriser l'accès à l'éducation. - ODD4	Mettre en place des moyens éducatifs pour les enfants des travailleurs	28	5		10	20	5	10	15	10	4	5	10	6	10			10	5	10	3	5		6	10	30	10	199	8,29%		75	8,3%	124	8,3%
Diminuer l'impact environnemental sur les ressources naturelles	Consommation et production responsable ODD 12	Diminuer la consommation des produits avec un impact important sur l'environnement, produire et utiliser des produits renouvelable /plastique, acier, béton							10																			10	0,42%		10	1,1%	0	0,0%	



[Oréade-Brèche](#) est une société de conseil en Environnement et Développement, depuis plus de 40 ans. Son équipe, composée d'une quarantaine de consultants, est spécialisée en environnement, écologie, agriculture, développement rural et aménagement du territoire.

L'activité s'organise autour de thèmes principaux suivants : agriculture et développement rural, gestion des forêts et secteur bois, socio-économie, énergie-climat, espaces naturels, paysages et aires protégées, Gestion de l'eau, arboriculture ornementale, aménagement-Infrastructures, environnement et développement durable.

Les missions dans ces neuf thèmes sont de cinq principaux types : études, assistance technique et assistance à maître d'ouvrage et renforcement des capacités institutionnelles, évaluations de politiques, plans, programmes et projets, aide à la planification, expertises.



[SYLVEXPERT](#) a été créé en 1999 par Nicolas PERTHUISOT, Ingénieur Forestier et consultant international, Responsable d'audit (FSC, OLB, TLTV...) depuis 2004 dans le bassin du Congo et en Europe. Auditeur pour l'AIS FLEGT Cameroun. Expert Forestier Agréé membre de la CNEIFEB et du CNEFAF.

Avec 25 ans d'expérience, il s'est spécialisé dans l'aménagement forestier tropical. Installé depuis 1999 en tant que profession libérale, il a eu l'occasion de mener de très nombreuses missions notamment dans le bassin du Congo et dans le bassin Amazonien et l'opportunité de développer des compétences multiples et complémentaires (Certification forestière FSC, Aménagement forestier et exploitation forestière à faible impact, stratégie de contrôle et de suivi de l'exploitation et de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement, processus FLEGT, évaluation de projet (FFEM, AFD...)



Le [Fonds Français pour l'Environnement Mondial \(FFEM\)](#) est un instrument financier de la politique française de coopération et de développement, dédié à la protection de l'environnement. Sa mission est de cofinancer des projets à forte composante environnementale, dans les pays en développement et émergents. Depuis 1994, il intervient dans six domaines de l'environnement mondial : biodiversité, changement climatique, eaux internationales, dégradation des terres, polluants chimiques, couche d'ozone stratosphérique. Son pilotage est assuré par un comité interministériel (finances, affaires étrangères, environnement, recherche, agriculture) et l'Agence Française de Développement (AFD). Son secrétariat et sa gestion financière sont confiés à l'AFD. Au 31/12/2016, le FFEM a cofinancé 301 projets pour 355 millions d'euros, dont 68% sont situés en Afrique et en Méditerranée



[L'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux](#) est une association professionnelle représentant le secteur privé des forêts tropicales.

L'ATIBT assure la promotion d'un commerce durable, éthique et légal des bois tropicaux en tant que matière première naturelle et renouvelable. Elle met à la disposition des professionnels et du grand public un grand nombre d'informations institutionnelles, techniques et commerciales sur toutes les grandes questions liées au milieu du bois tropical, telles que la promotion de la légalité, la gestion durable des forêts, l'amélioration des méthodes industrielles de transformation du bois ou encore la promotion des essences moins connues. Elle promeut sur les marchés mondiaux les bois tropicaux en particulier africains récoltés selon des pratiques responsables. L'ATIBT représente les exploitants et industriels forestiers et tous les acteurs de la filière bois tropical engagés dans la gestion forestière responsable.